



L'ÉDUCATION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : INTÉGRER L'ÉDUCATION DANS LES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL

Document d'orientation

Février 2025

Résumé analytique

Le premier bilan mondial réalisé en 2023 a montré que l'Accord de Paris a permis d'accomplir des progrès quasi universels en matière de lutte contre le changement climatique, mais que le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre ses objectifs climatiques.

Une contribution déterminée au niveau national incarne l'engagement national défini par le pays lui-même pour freiner le changement climatique (*atténuation du changement climatique*) et pour s'adapter à ses effets (*adaptation au changement climatique*). Celle-ci consiste également à faire face aux *pertes et aux dommages* liés aux effets néfastes du changement climatique qui ne peuvent plus être évités.

2025 marque l'année où les pays doivent soumettre leur troisième série de nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN). Il s'agit d'une année décisive pour les pays qui doivent revoir leurs ambitions à la hausse. Les Parties doivent soumettre leurs CDN de troisième génération (CDN 3.0) avant la COP 30. Ces nouvelles CDN nous mèneront aux objectifs de 2035.

Bien qu'elle soit reconnue depuis 1992 dans les articles des accords formulés lors des négociations sur le changement climatique, l'éducation a été négligée dans les stratégies de lutte contre le changement climatique. Les ministères de l'Éducation ont souvent éprouvé des difficultés à s'assurer que des liens soient établis entre l'éducation et les politiques climatiques nationales. Par ailleurs, les efforts déployés au cours des dix dernières années pour intégrer l'éducation dans les engagements pris par les pays pour faire face au changement climatique n'ont pas été suffisants.

Il est important d'intégrer l'éducation dans les CDN pour :

- répondre aux exigences internationales en matière de financement pour la lutte contre le changement climatique pour déterminer les priorités nationales, ce qui permet d'accroître les chances d'obtenir un tel financement au profit de l'éducation ;
- obtenir un soutien, des ressources, des capacités et des financements supplémentaires d'autres sources au profit de l'éducation ;
- guider la mise en œuvre d'un système éducatif intégrant le climat au niveau des pays ; et
- accroître la visibilité et l'importance de l'éducation dans la lutte contre le changement climatique.

Chaque enfant a le droit d'apprendre dans un environnement sûr et résilient, et d'acquérir les connaissances et les compétences dont il a besoin pour s'adapter aux chocs et aux aléas climatiques, prendre des mesures visant à lutter contre le changement climatique et à protéger l'environnement, trouver un emploi dans l'économie verte et devenir un ambassadeur de la justice climatique. Si ces domaines sont intégrés dans les CDN, ils ont plus de chances de bénéficier du soutien d'autres ministères, secteurs et organisations internationales, et d'aligner le financement pour la lutte contre le changement climatique et les stratégies de lutte contre le changement climatique sur les principales priorités.

Bien que ces orientations se rapportent particulièrement à l'éducation, il est essentiel de replacer ce travail dans le contexte des enfants en général. Les investissements en faveur des enfants sont largement insuffisants, tout comme les investissements dans les services essentiels dont ils ont plus généralement besoin pour s'adapter aux variations rapides du climat et exercer leurs droits. La plupart des accords conclus aux niveaux mondial, régional et national, notamment les CDN et les PNA (plans nationaux d'adaptation), ne tiennent pas compte des vulnérabilités propres aux enfants. Selon les indicateurs qui évaluent la prise en compte des enfants dans les CDN, moins de la moitié d'entre elles atteignent le seuil, et jusqu'en 2023, seulement 2,4 % des financements provenant des principaux fonds multilatéraux pour le climat soutenaient des projets intégrant des activités adaptées aux besoins des enfants (toutefois, certains fonds, dont le Fonds vert pour le climat, œuvrent activement avec leurs partenaires pour combler cette lacune). Outre l'éducation, les gouvernements doivent s'évertuer à renforcer la résilience des services essentiels pour les enfants, notamment la santé, la nutrition, la protection de l'enfance, la protection sociale, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Le présent document a pour objectif d'aider les ministères de l'Éducation et les partenaires du secteur de l'éducation à s'engager de manière efficace dans le processus de CDN en apportant :

- 1) des directives et des messages communs en faveur de l'éducation pour mettre en évidence **ce qui** pourrait être intégré dans les CDN et **pourquoi** ;
- 2) des points d'entrée pour identifier **où** intégrer l'éducation dans les CDN ; et
- 3) un processus en plusieurs étapes pour démontrer **comment** intégrer l'éducation dans les CDN, à la fois les CDN qui ont déjà été mises à jour et sont presque terminées, et celles qui commencent.

Ce document d'orientation s'articule comme suit :

- Le chapitre A sert d'introduction au document.
- Le chapitre B décrit les perspectives d'intégrer l'éducation dans les CDN, ce que sont les CDN, pourquoi elles sont importantes, les principales parties prenantes impliquées dans l'élaboration de ce rapport et où vous pouvez obtenir de plus amples informations.
- Le chapitre C expose les raisons pour lesquelles l'éducation devrait être intégrée dans les CDN.
- Le chapitre D décrit le processus à suivre étape par étape pour intégrer l'éducation dans les CDN, et comprend des exemples d'activités, des indicateurs et des directives.
- Le chapitre E dresse une brève liste de contrôle pour aider les ministères de l'Éducation à analyser le processus ci-dessus et les mesures prises pour y parvenir.
- Le chapitre F expose certains éléments à prendre en compte en particulier dans les CDN.
- Les annexes fournissent des informations supplémentaires sur les concepts clés, la conjoncture politique internationale en matière de lutte contre le changement climatique et d'autres exemples d'indicateurs.

Le présent document d'orientation se veut concret et contient des propositions spécifiques et réalisables pour favoriser l'intégration de l'éducation dans les CDN. Il propose plusieurs outils à cette fin, dont certains sont résumés ci-après.

Brève liste de contrôle pour évaluer l'intégration de l'éducation dans les CDN

Ce tableau est une brève liste de contrôle destinée à aider les ministères de l'Éducation et le secteur de l'éducation à évaluer l'intégration de l'éducation dans les CDN. Celui-ci peut être consulté à tout moment du processus pour déterminer l'exhaustivité de l'approche et pour indiquer d'autres façons d'étayer le document.

Niveau	Mesures	Liste de contrôle
Valeur de référence	La CDN comprend un point d'entrée clair pour le secteur de l'éducation afin de soutenir sa mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>
Minimum	La partie « contexte national » reconnaît les effets du changement climatique sur l'éducation.	<input type="checkbox"/>
	La partie « adaptation » reconnaît que l'éducation axée sur les enfants est un secteur capable de combler les lacunes en matière d'adaptation.	<input type="checkbox"/>
	La partie « atténuation » reconnaît le rôle que joue l'éducation, la formation et le développement des compétences dans la réalisation des objectifs du pays en matière d'atténuation.	<input type="checkbox"/>
	Le ministère de l'Éducation est reconnu comme partie prenante impliquée dans la mise en œuvre de la CDN.	<input type="checkbox"/>
Satisfaisant, tout ce qui précède et au moins deux des mesures suivantes :	La CDN comprend une activité visant à combler les lacunes du secteur de l'éducation en matière d'adaptation (renforcement du système, sécurité scolaire, infrastructures résilientes, etc.).	<input type="checkbox"/>
	La CDN comprend une activité qui reconnaît le rôle de l'éducation dans l'adaptation, l'atténuation, la lutte contre le changement climatique au sens large et la transition juste/verte (connaissances, compétences, comportements, etc.).	<input type="checkbox"/>
	La CDN intègre l'éducation dans des activités d'autres domaines/secteurs pertinents, par exemple la gestion des risques de catastrophe, l'atténuation, les infrastructures, etc.	<input type="checkbox"/>
Idéal, tout ce qui précède, et au moins l'une des mesures suivantes :	L'éducation est intégrée comme un secteur prioritaire indépendant, avec des objectifs clairs assortis d'échéances.	<input type="checkbox"/>
	L'éducation est intégrée dans la partie « besoins de financement », comme un secteur inconditionnel ou conditionnel.	<input type="checkbox"/>
	L'éducation est intégrée dans le cadre de suivi avec des indicateurs relatifs à l'éducation.	<input type="checkbox"/>
	Le ministère de l'Éducation joue un rôle précis dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN.	<input type="checkbox"/>

Points d'entrée sectoriels possibles pour intégrer l'éducation

Le tableau ci-dessus met en évidence les secteurs susceptibles d'être intégrés dans les CDN. Pour chacun de ces secteurs, le document d'orientation émet des propositions sur la manière dont l'éducation peut être intégrée.

Le tableau ci-dessous donne un exemple type de la manière dont le document d'orientation permet d'identifier les points d'entrée, les raisons, les modèles de messages et d'activités, les cibles et les indicateurs, ainsi que d'autres ressources. Le tableau complet se trouve à la page 25.

Points d'entrée
Action pour l'autonomisation climatique (AAC)
Adaptation
Atténuation et énergie
Droits de l'enfant/droits humains/populations vulnérables
Eau, assainissement et hygiène (EAH)
Gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques
Industrie et infrastructures (adaptation)
Politiques et stratégies
Renforcement des capacités
Sensibilisation du public
Transition juste

Exemple type de l'outil détaillé avec des activités et des indicateurs

Point d'entrée	Raisons	Exemples de messages/d'activités	Cibles/ indicateurs	Orientations existantes à des fins de référence
Gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques	Si des parties ou paragraphes sont consacrés à la gestion des risques de catastrophe, ceux-ci devraient constituer un autre point d'entrée pour l'éducation, dès lors que le secteur dispose d'un grand nombre de données probantes et d'une expérience solide en la matière. Pour garantir la continuité de l'éducation des enfants, le secteur de l'éducation doit entreprendre des mesures en matière de gestion, de préparation et de prévention des risques de catastrophe.	<p>Chaque école devrait élaborer des évaluations participatives des risques qui permettent d'atténuer les risques et de s'y préparer.</p> <p>Veiller à ce que les écoles aient accès à des systèmes d'alerte précoce précis et compréhensibles.</p> <p>Adapter les calendriers scolaires pour tenir compte des changements climatiques.</p> <p>Intégrer les activités liées à la gestion des risques climatiques dans les plans d'amélioration des écoles.</p> <p>Mettre au point des procédures opérationnelles permanentes (POP) dans les écoles aux niveaux infranational et national pour les différents risques climatiques.</p> <p>Former les enseignants aux pratiques globales de sécurité scolaire.</p>	<p>Un plan participatif d'évaluation et de réduction des risques axé sur les enfants est en place à tous les niveaux du secteur de l'éducation.</p> <p>Les écoles ont accès aux données et aux informations sur les dangers et les risques aux niveaux infranational et local.</p> <p>Le nombre de journées d'école perdues en raison d'aléas climatiques a diminué.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant accès à des systèmes d'alerte précoce d'ici 2035.</p> <p>Nombre de procédures opérationnelles permanentes (POP) mises au point au niveau des écoles pour les différents risques climatiques.</p> <p>Nombre d'écoles intégrant la gestion des risques climatiques dans leurs plans d'amélioration de l'école.</p> <p>Nombre d'indicateurs du changement climatique intégrés dans le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) du pays.</p> <p>Nombre de modalités et de plateformes d'apprentissage alternatives qui fonctionnent en cas d'interruption provoquée par le changement climatique.</p> <p>Pourcentage d'enseignants et de personnes-ressources supplémentaires formés dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité scolaire globale.</p>	<p><i>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe</i> (2015)- UNDRR</p> <p><i>Words into Action: Engaging Children and Youth in Disaster Risk Reduction and Resilience Building</i> (2020) – UNDRR (en anglais)</p> <p><i>Pilier 2 de l'Approche globale de la sécurité scolaire – Objectifs et indicateurs</i> (2022) - GADRRRES</p>

D'autres secteurs, tels que l'agriculture, les transports et la santé, constituent également des points d'entrée pour l'éducation. Veuillez consulter l'[annexe 5](#) pour voir les méthodes proposées pour établir ces liens.

Remerciements

Ce document a été rédigé par Jessica Cooke (*Save the Children*) et a bénéficié des commentaires, des contributions et des révisions des experts suivants : Lydia Baker, Christophe Belperron, Imelda Phadtare, Nick Ireland, Pallab Regmi et Kimleng Saing (*Save the Children*) ; Sarah Beardmore (GPE) ; Leonora Mac Ewen (IPE-UNESCO) ; et Julia Heiss (UNESCO-EDD), Camilla Pankhurst (FCDO), Christina Kwauk (*Unbounded Associates*).

Table des matières

Résumé analytique.....	1
Remerciements.....	5
Table des matières	5
A. Introduction.....	7
Les objectifs du document d'orientation.....	8
Présentation du document d'orientation.....	9
B. Les contributions déterminées au niveau national et les perspectives d'intégrer l'éducation dans les CDN 3.0	10
Que sont les contributions déterminées au niveau national ?.....	10
Concepts clés.....	11
Pourquoi les CDN sont-elles importantes ?.....	12
Qui rédige les CDN ?.....	12
Informations complémentaires sur les CDN.....	12
L'adaptation dans les CDN.....	13
L'occasion cette année : les CDN 3.0	13
C. Exemples de raisons pour lesquelles l'éducation devrait être intégrée dans les CDN	15
D. Le processus pour intégrer l'éducation dans les CDN.....	19
ÉTAPE 1 : Comprendre le processus de mise à jour de la CDN de votre pays.....	21
ÉTAPE 2 : Identifier vos principales parties prenantes au sein du ministère de l'Éducation et dans les autres ministères de tutelle	21
ÉTAPE 3 : S'impliquer dans le processus dirigé par votre pays	22
ÉTAPE 4 : Identifier les points d'entrée dans les différentes parties de la CDN en vigueur ou en projet de votre pays.....	23
ÉTAPE 5 : Intégrer des activités ayant trait à l'éducation et des indicateurs dans les secteurs pertinents ou en tant que secteur indépendant.....	27
ÉTAPE 6 : Identifier les possibilités de financement pour les activités ayant trait à l'éducation dans la CDN	40
ÉTAPE 7 : Mettre en œuvre et effectuer le suivi de la CDN	40

E.	Liste de contrôle pour procéder à une évaluation rapide de l'éducation dans les CDN	
	42	
	Liste de contrôle pour évaluer rapidement le niveau d'intégration de l'éducation dans les CDN.....	42
F.	Éléments à prendre en compte.....	44
	Une approche menée par les pays	44
	Les responsabilités communes mais différencierées et les capacités respectives (RCMD-CR).....	44
	Les financements.....	45
	L'ambition	45
	L'inclusion.....	45
	Annexes.....	46
	Annexe 1 : Les concepts clés figurant dans ce document d'orientation	46
	Annexe 2 : La gouvernance internationale des politiques climatiques	47
	Annexe 3 : Les principales caractéristiques de l'Accord de Paris et de l'article 4 de l'Accord de Paris.....	50
	Annexe 4 : Le cycle des CDN.....	53
	Annexe 5 : Autres activités et indicateurs pour d'autres secteurs susceptibles d'être intégrés dans les CDN	54

A. Introduction

La présente note d'orientation, qui a été élaborée par *Save the Children* grâce au soutien de l'initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), a pour objectif de renforcer la capacité des ministères de l'Éducation et du secteur de l'éducation au sens large à s'engager dans les processus de politiques de lutte contre le changement climatique, en particulier les contributions déterminées au niveau national (CDN), et de promouvoir ainsi l'intégration de l'éducation dans ces politiques.

Bien qu'elle soit reconnue depuis 1992 dans les articles des accords formulés lors des négociations sur le changement climatique, l'éducation a été négligée dans les stratégies de lutte contre le changement climatique. Les ministères de l'Éducation ont souvent éprouvé des difficultés à s'assurer que des liens soient établis entre l'éducation et les politiques climatiques nationales. Par ailleurs, les efforts déployés au cours des dix dernières années pour intégrer l'éducation dans les engagements pris par les pays pour faire face au changement climatique n'ont pas été suffisants.

Parmi les obstacles identifiés pour intégrer l'éducation dans les CDN figurent :

- La faible implication du secteur de l'éducation dans les processus de CDN de nombreux pays, qui nécessite une plus grande sensibilisation, assortie de connaissances parfois limitées du changement climatique au sein des ministères de l'Éducation.
- Les priorités concurrentes que le ministère de l'Environnement doit prendre en compte lorsqu'il met à jour ses CDN et qui font que l'éducation peut être négligée ou mise au second plan. Il est nécessaire d'expliquer clairement pourquoi l'éducation est un secteur essentiel pour lutter contre le changement climatique.
- Le manque de données et de preuves localisées sur la façon dont le secteur de l'éducation, notamment les élèves, les enseignants et les enseignants auxiliaires, sont touchés par le changement climatique. Cela comprend une compréhension limitée du déficit de financement consacré à l'adaptation des systèmes d'éducation pour faire face aux risques climatiques futurs.
- Le manque de coordination entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Environnement. En effet, le ministère de l'Éducation n'est souvent pas invité à participer aux processus d'élaboration des politiques nationales de lutte contre le changement climatique. Même lorsque le ministère de l'Éducation est invité, des problèmes de coordination interne peuvent survenir entre les secteurs, en raison du nombre souvent élevé de groupes de travail, et du manque de données/d'informations.

Ce document d'orientation vise à donner des orientations permettant de surmonter ces obstacles. Il est important d'intégrer l'éducation dans les CDN pour :

- répondre aux exigences internationales en matière de financement pour la lutte contre le changement climatique pour déterminer les priorités nationales, ce qui permet d'accroître les chances d'obtenir un tel financement au profit de l'éducation ;

- obtenir un soutien, des ressources, des capacités et des financements supplémentaires d'autres sources au profit de l'éducation ;
- guider la mise en œuvre d'un système éducatif intégrant le climat au niveau des pays ; et
- accroître la visibilité et l'importance de l'éducation dans la lutte contre le changement climatique.

Chaque enfant a le droit d'apprendre dans un environnement sûr et résilient, et d'acquérir les connaissances et les compétences dont il a besoin pour s'adapter aux chocs et aux aléas climatiques, prendre des mesures visant à lutter contre le changement climatique et à protéger l'environnement, trouver un emploi dans l'économie verte et devenir un ambassadeur de la justice climatique. Si ces domaines sont intégrés dans les CDN, ils ont plus de chances de bénéficier du soutien d'autres ministères, secteurs et organisations internationales, et d'aligner le financement pour la lutte contre le changement climatique et les stratégies de lutte contre le changement climatique sur les principales priorités.

Il est essentiel de disposer d'une éducation de qualité pour pouvoir atteindre un bon nombre des objectifs d'une CDN, si ce n'est tous. Sans connaissances ni compétences dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi que des pertes et dommages, notamment les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique, les objectifs à long terme d'une CDN, et par conséquent de l'Accord de Paris, seront difficiles à atteindre. L'éducation incite à passer à l'action, suscite des changements de comportement et dispense les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir s'adapter et faire face au changement climatique.

Intégrer l'éducation dans les mises à jour et la mise en œuvre des CDN peut garantir que la lutte contre le changement climatique atteint encore plus de personnes, telles que les élèves, les parents, les autres membres de la famille, les enseignants, les autres membres du personnel scolaire, ce qui permet d'accroître et d'accélérer les progrès.

Bien que ces orientations se rapportent particulièrement à l'éducation, il est essentiel de replacer ce travail dans le contexte des enfants en général. Les investissements en faveur des enfants sont largement insuffisants, tout comme les investissements dans les services essentiels dont ils ont plus généralement besoin pour s'adapter aux variations rapides du climat et exercer leurs droits. La plupart des accords conclus aux niveaux mondial, régional et national, notamment les CDN et les PNA, ne tiennent pas compte des vulnérabilités propres aux enfants. Selon les indicateurs qui évaluent la prise en compte des enfants dans les CDN, moins de la moitié d'entre elles atteignent le seuil, et jusqu'en 2023, seulement 2,4 % des financements provenant des principaux fonds multilatéraux pour le climat soutenaient des projets intégrant des activités adaptées aux besoins des enfants (toutefois, certains fonds, dont le Fonds vert pour le climat, œuvrent activement avec leurs partenaires pour combler cette lacune). Outre l'éducation, les gouvernements doivent s'évertuer à renforcer la résilience des services essentiels pour les enfants, notamment la santé, la nutrition, la protection de l'enfance, la protection sociale, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Les objectifs du document d'orientation

Le présent document a pour objectif d'aider les ministères de l'Éducation et les partenaires du secteur de l'éducation à s'engager de manière efficace dans le processus de CDN en apportant :

- 1) des directives et des messages communs en faveur de l'éducation pour mettre en évidence **ce qui** pourrait être intégré dans les CDN et **pourquoi** ;
- 2) des points d'entrée pour identifier **où** intégrer l'éducation dans les CDN ; et
- 3) un processus en plusieurs étapes pour démontrer **comment** intégrer l'éducation dans les CDN, à la fois les CDN qui ont déjà été mises à jour et sont presque terminées, et celles qui commencent.

Cette note d'orientation s'adresse aux ministères de l'Éducation et à leurs partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, les partenaires de développement, et la société civile, qui peuvent soutenir et faciliter l'engagement des ministères de l'Éducation dans les processus de CDN.

Présentation du document d'orientation

Ce document d'orientation s'articule comme suit :

- Le chapitre A sert d'introduction au document.
- Le chapitre B décrit les perspectives d'intégrer l'éducation dans les CDN, ce que sont les CDN, pourquoi elles sont importantes, les principales parties prenantes impliquées dans l'élaboration de ce rapport et où vous pouvez obtenir de plus amples informations.
- Le chapitre C expose les raisons pour lesquelles l'éducation devrait être intégrée dans les CDN.
- Le chapitre D décrit le processus à suivre étape par étape pour intégrer l'éducation dans les CDN, et comprend des exemples d'activités, des indicateurs et des directives.
- Le chapitre E dresse une brève liste de contrôle pour aider les ministères de l'Éducation à analyser le processus ci-dessus et les mesures prises pour y parvenir.
- Le chapitre F expose certains éléments à prendre en compte en particulier dans les CDN.
- Les annexes fournissent des informations supplémentaires sur les concepts clés, la conjoncture politique internationale en matière de lutte contre le changement climatique et d'autres exemples d'indicateurs.

B. Les contributions déterminées au niveau national et les perspectives d'intégrer l'éducation dans les CDN 3.0

Que sont les contributions déterminées au niveau national ?

Adopté en 2015, l'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant dont l'objectif est de maintenir les températures moyennes mondiales bien en dessous de 2°C et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. En vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, chaque pays doit établir et communiquer tous les cinq ans son action et ses objectifs climatiques, connus sous le nom de « contributions déterminées au niveau national » ou CDN.

Une contribution déterminée au niveau national incarne l'engagement national défini par le pays lui-même pour freiner le changement climatique (atténuation du changement climatique) et pour s'adapter à ses effets (adaptation au changement climatique). Celle-ci consiste également à faire face aux pertes et aux dommages liés aux effets néfastes du changement climatique qui ne peuvent plus être évités.

La CDN prévoit un ensemble de priorités, de mesures, d'objectifs, d'indicateurs et de ressources qu'un pays définit et s'engage à réaliser pour contribuer à atteindre l'objectif commun convenu au niveau mondial dans l'Accord de Paris pour lutter contre le changement climatique. Les CDN représentent des objectifs à court ou moyen terme qui comprennent généralement des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Les CDN constituent le principal mécanisme de l'Accord de Paris permettant d'atteindre collectivement l'objectif de limiter l'augmentation de la température à 1,5°C et de lutter contre le changement climatique¹. Elles traduisent les accords internationaux sur le changement climatique en mesures et objectifs concrets que les pays s'efforceront d'atteindre au cours des dix prochaines années.

Une fois réunies, ces actions climatiques convenues au niveau national détermineront si le monde atteint les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, qui consistent à atteindre le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre (GES) le plus tôt possible et de les réduire rapidement par la suite.

Cette terminologie a été adoptée pour souligner la nature « ascendante » (déterminée au niveau national) des contributions que les pays apportent à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, par opposition à une approche « descendante » (déterminée au niveau mondial).

Pour obtenir plus de détails sur le contenu de l'article 4 de l'Accord de Paris sur les CDN, veuillez consulter [l'annexe 3](#).

¹ Cependant, les politiques d'atténuation et les engagements actuels (dont les CDN) semblent indiquer que nous sommes sur une trajectoire de 2,7 degrés (Climate Action Tracker).

Concepts clés

Le mécanisme de cliquet

Les CDN sont censées être mises à jour au fil du temps. L'un des principes clés de l'Accord de Paris (article 4, paragraphe 2) stipule que les pays doivent « réviser à la hausse » leurs plans tous les cinq ans (2020, 2025, 2030, etc.), afin de refléter leur « ambition la plus élevée possible » pour atteindre collectivement les objectifs de l'Accord de Paris. Par conséquent, les CDN devraient refléter une ambition nationale plus élevée et l'évolution des capacités en matière de lutte contre le changement climatique, et s'appuyer sur les dernières avancées scientifiques et technologiques. Chaque CDN mise à jour doit donc être plus ambitieuse que la précédente. De plus en plus de secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation, sont intégrés dans les CDN, ce qui renforce l'objectif du mécanisme de cliquet d'être plus ambitieux. Étant donné que l'une des hypothèses de base du mécanisme de cliquet consiste à supposer qu'un pays développe ses capacités en capital humain parallèlement à ses capacités technologiques, des secteurs comme la santé et l'éducation jouent un rôle important pour garantir que la CDN d'un pays augmente réellement.

Les pays transmettent également des rapports biennaux au titre de la transparence (ou BTR, selon le sigle anglais) tous les deux ans, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs CDN et les obstacles rencontrés. Ces rapports peuvent également indiquer le niveau d'appui financier, technique ou technologique dont les pays ont besoin ou qu'ils dispensent.

Les composantes conditionnelles

De nombreux pays en développement ont élaboré des CDN assorties de « composantes conditionnelles » qui exigent une coopération internationale en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités. Cela signifie que de nombreux objectifs ou mesures liés aux CDN dépendent de l'obtention d'un appui en matière de financement, de développement et transfert de technologies, ou de renforcement des capacités.

Par conséquent, l'harmonisation des flux financiers et l'octroi de financements sont essentiels à la réalisation des CDN de nombreuses Parties, formulées sous des conditions.

Le bilan mondial

Le bilan mondial est réalisé tous les cinq ans (à partir de 2023) afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris (article 14). Le bilan couvre l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui. Les règles d'application de l'Accord de Paris définit l'étendue du bilan mondial, qui tient compte des conséquences sociales et économiques du changement climatique, ainsi que des pertes et dommages associés. Par conséquent, le bilan mondial représente également une occasion d'intégrer l'éducation comme un secteur essentiel de l'analyse.

Pour obtenir plus d'informations sur le cycle des CDN, veuillez consulter l'annexe 4.

Pourquoi les CDN sont-elles importantes ?

- Tous les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris sont tenus d'établir une CDN. Les CDN incarnent actuellement le meilleur effort mondial pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
- Elles représentent des plans d'investissement soutenus politiquement dans des domaines essentiels susceptibles non seulement d'atteindre les objectifs climatiques, mais aussi de promouvoir le développement durable dans tous les secteurs.
- Les CDN orientent la mise en œuvre des politiques nationales et de nombreux pays inscrivent désormais leurs engagements climatiques dans des lois et des règlements nationaux contraignants.
- Elles peuvent influencer l'allocation des financements pour la lutte contre le changement climatique en fonction de l'alignement des bailleurs de fonds/investisseurs sur les CDN. Par exemple, les fonds pour le climat de la CCNUCC, tels que le Fonds vert pour le climat, visent à soutenir les priorités qui figurent dans les CDN.
- Les CDN permettent également aux pays en développement d'obtenir un soutien international supplémentaire en intégrant des engagements climatiques « conditionnels » dans les CDN, qu'ils ne pourraient réaliser sans le soutien international.

Qui rédige les CDN ?

Le ministère de l'Environnement est généralement chargé de rédiger et de mettre à jour la CDN d'un pays. De nombreux pays adoptent une approche gouvernementale globale pour leur conception et impliquent différents ministères dans l'élaboration des objectifs et des mesures. Si certains ministères sont souvent consultés (par exemple, les ministères de l'Énergie ou des Transports), d'autres commencent tout juste à s'impliquer.

La page de la CCNUCC qui énumère les [coordonnateurs nationaux](#) est un bon point de départ pour identifier les responsables des CDN dans chaque pays.

Informations complémentaires sur les CDN

- Toutes les CDN sont consignées dans le [registre des CDN](#), qui est accessible au public et tenu par le Secrétariat de la CCNUCC.
- Les pays qui ont transmis leur CDN figurent également dans l'outil de suivi des CDN de Climate Watch ([NDC Tracker](#)).
- Le [NDC Partnership](#), une coalition internationale de pays et d'institutions, constitue une ressource essentielle dès lors qu'elle dispose d'un répertoire de ressources pour soutenir les processus de CDN. Le partenariat rassemble plus de 200 membres, dont plus de 130 pays et plus de 100 institutions, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures ambitieuses de lutte contre le changement climatique permettant de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Les gouvernements identifient leurs priorités pour mettre en œuvre les CDN et le type de soutien nécessaire pour les traduire en politiques et programmes concrets. Sur la base de ces demandes, le partenariat propose un ensemble d'expertise, d'appui technique et de financements sur mesure.

- L'organisation *Earth Day* dispose également d'un [outil de suivi des CDN](#), qui se concentre sur les composantes liées aux programmes scolaires, telles que l'intégration de l'éducation au changement climatique dans les programmes scolaires, le soutien à la formation des enseignants, l'engagement des communautés locales et la promotion du leadership des jeunes.

L'adaptation dans les CDN

Alors que l'Accord de Paris prévoyait un objectif mondial en matière d'adaptation à l'article 7.1 consistant « à renforcer la capacité d'adaptation mondiale, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité au changement climatique », les précédents cycles de CDN (2015-2020) étaient davantage axés sur l'atténuation. Cependant, les CDN intègrent de plus en plus l'adaptation, dès lors que plus de 150 pays intègrent désormais l'adaptation dans leurs CDN. Avec l'adoption du [Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale](#) en 2023, l'adaptation devrait occuper une place encore plus importante dans le cycle des CDN 3.0. L'adaptation est également en passe de devenir un domaine prioritaire, en particulier dans les pays les moins avancés, compte tenu de leur faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre, alors qu'ils subissent des phénomènes climatiques sans précédent.

Les CDN intègrent également de plus en plus les secteurs et les systèmes les plus touchés par le changement climatique, notamment l'agriculture, la pêche, la dégradation de l'eau et des écosystèmes, ainsi que la protection sociale, l'égalité des genres et l'inclusion des peuples autochtones. Toutefois, les engagements en matière d'adaptation qui figurent dans les CDN restent sous-financés et les mécanismes de suivi permettant d'en contrôler l'efficacité sont limités.

Au niveau national, l'intégration de l'adaptation dans une CDN permet aux pays d'identifier et de hiérarchiser leurs besoins en matière d'adaptation, de coordonner les administrations infranationales, de remédier au manque de connaissances, de définir les domaines qui ont besoin d'un soutien extérieur, et de combler le déficit de financement en faveur de l'adaptation. Au niveau international, celle-ci permet d'accroître la visibilité de l'adaptation, favorise la reconnaissance des mesures nationales, met en évidence les domaines qui requièrent un soutien et peut contribuer à mobiliser des financements pour la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement.

Les composantes d'une CDN axées sur l'adaptation sont souvent détaillées dans le Plan national d'adaptation (PNA) du pays.

L'occasion cette année : les CDN 3.0

Le premier bilan mondial réalisé en 2023 a montré que l'Accord de Paris a permis d'accomplir des progrès quasi universels en matière de lutte contre le changement climatique, mais que le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre ses objectifs climatiques².

2025 marque l'année où les pays doivent soumettre leur troisième série de nouvelles CDN. Il s'agit donc d'une année décisive pour les pays qui doivent revoir leurs ambitions

² CCNUCC, 2023, [Bilan mondial](#).

à la hausse. Les Parties doivent soumettre leurs CDN de troisième génération (CDN 3.0) avant la COP 30. Ces nouvelles CDN nous mèneront aux objectifs de 2035.

De nombreuses Parties prévoient de soumettre leurs CDN au premier semestre 2025 et certains pays ont déjà bien avancé dans leurs révisions. Les ministères de l'Éducation et le secteur de l'éducation ont encore suffisamment d'occasions de s'engager, d'autant plus que les pays ont besoin d'un budget pour réviser leur CDN et que certaines de ces négociations budgétaires n'en sont qu'à leurs prémices.

EXEMPLE : le Cambodge

Le Cambodge a intégré plusieurs activités ayant trait à l'éducation dans sa CDN (2020), qui portent sur la formation des enseignants, les programmes scolaires et les infrastructures et consistent à :

- organiser une formation sur le changement climatique pour les responsables de l'éducation, par exemple comme une composante obligatoire de la formation professionnelle des enseignants ;
- mettre à jour les programmes scolaires afin d'intégrer le changement climatique dans l'éducation non formelle ; et
- mettre en place des normes de construction et d'infrastructure résilientes au changement climatique et aux catastrophes, notamment pour les bâtiments du secteur public et les bâtiments communautaires, qui couvrent la santé publique, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, etc.

C. Exemples de raisons pour lesquelles l'éducation devrait être intégrée dans les CDN

Raisons

- Le secteur de l'éducation est de plus en plus exposé aux risques liés au changement climatique, ce qui met en péril le droit des enfants à une éducation de qualité, sûre et inclusive. Sans préparation, adaptation ni résilience, les chocs et les aléas climatiques risquent d'enrayer les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de compromettre les investissements.
- Chaque enfant a le droit d'apprendre dans un environnement sûr et résilient, et d'acquérir les connaissances et les compétences dont il a besoin pour s'adapter aux chocs et aux aléas climatiques, prendre des mesures visant à lutter contre le changement climatique et à protéger l'environnement, trouver un emploi dans l'économie verte et devenir un acteur de la justice climatique.
- L'éducation est à la fois un secteur touché par les effets du changement climatique et un secteur essentiel pour y faire face et y répondre.
- Le secteur de l'éducation est fortement touché par les chocs et les aléas climatiques, qui sont à l'origine de blessures, de pertes en vies humaines, de la destruction ou la dégradation de bâtiments scolaires, et de pertes d'apprentissage.
- Les pays ont perdu en moyenne 11 jours d'enseignement par an dans les écoles touchées qui ont été contraintes de fermer en raison du changement climatique. Les pays à faible revenu ont perdu environ 18 jours par an (soit 10 % d'une année scolaire) dans les écoles touchées, tandis que les pays à revenu élevé n'en ont perdu que 2,4³.
- Renforcer la résilience du secteur de l'éducation face aux effets du changement climatique peut avoir de nombreux avantages, notamment en permettant d'atteindre une plus grande partie de la population, de protéger les droits et la sécurité des groupes les plus vulnérables, de garantir un accès continu à l'apprentissage, de promouvoir la lutte contre le changement climatique et de doter les futurs travailleurs des compétences et des connaissances nécessaires pour participer à une économie plus verte.
- Les investissements destinés à renforcer la résilience des écoles et des systèmes éducatifs peuvent réduire les risques climatiques pour 275 millions d'enfants⁴.
- Malgré tout, seulement 1,5 % des financements pour la lutte contre le changement climatique a été alloué au secteur de l'éducation en 2021⁵.

Pour réussir, il convient d'adopter une approche à plusieurs volets axée sur :

- la résilience du système éducatif, notamment une base solide ou un environnement propice à la résilience de chaque école, grâce à des politiques et une planification, des données et des éléments factuels, une coordination multisectorielle et un accès à de nouvelles formes de financement ;

³ Banque mondiale, 2024, [Choisir notre avenir : l'éducation au service de l'action climatique](#).

⁴ UNICEF, 2021, [La crise climatique est une crise des droits de l'enfant](#).

⁵ Banque mondiale, 2024, [Choisir notre avenir : l'éducation au service de l'action climatique](#).

- des établissements scolaires sûrs et des routes sécurisées pour y accéder ;
- un accès continu à l'éducation en planifiant la préparation aux catastrophes et aux risques climatiques ;
- le contenu de l'enseignement scolaire, les approches pédagogiques et les capacités des enseignants à le dispenser ; et
- des activités non formelles et périscolaires pour promouvoir la lutte contre le changement climatique.

Adaptation et préparation

- Les personnes ayant un niveau d'instruction plus élevé sont mieux préparées et réagissent mieux aux catastrophes, subissent moins d'effets négatifs et se remettent plus rapidement de ces catastrophes⁶.
- L'éducation permet d'améliorer la capacité à planifier l'avenir et à allouer les ressources. Les personnes les plus instruites sont également plus susceptibles d'avoir des activités économiques plus diversifiées qui dépendent moins du climat ou de l'environnement, et sont donc plus résilientes aux chocs climatiques.
- Les systèmes éducatifs qui investissent dans la résilience ont plus de chances de perdurer pendant et après les catastrophes climatiques, et de garantir aux enfants un accès continu à l'éducation, ce qui est essentiel pour améliorer les capacités d'adaptation. De plus, les écoles qui impliquent les enfants dans l'évaluation des risques, l'atténuation des risques, la réduction des risques de catastrophe, la préparation, les mesures préventives et la planification de la continuité sont non seulement susceptibles d'être plus résilientes, mais aussi plus aptes à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des enfants au sein du foyer et à l'avenir. Par exemple, les ménages les plus instruits étaient mieux préparés aux catastrophes, en faisant des réserves d'urgence et en disposant d'un plan d'évacuation familial⁷.
- Des infrastructures résilientes face au changement climatique permettent de réduire ou d'atténuer les effets de la chaleur, de la pollution et des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'apprentissage, en protégeant les communautés scolaires des facteurs de perturbation et des menaces environnementales graves.
- L'éducation constitue elle-même une solution d'adaptation incontournable. Un niveau d'instruction plus élevé est corrélé à une meilleure capacité d'adaptation. L'éducation au changement climatique est essentielle au développement de la connaissance du climat, qui est elle-même essentielle à une meilleure adaptation. L'éducation permet également de développer un large éventail de compétences écologiques pour favoriser une transition juste⁸.

Pertes et dommages

- L'éducation est confrontée à des pertes et dommages, tels que des journées d'école perdues, des pertes en vies humaines, des infrastructures scolaires endommagées, des pertes de ressources, des routes endommagées pour accéder aux écoles, etc.

⁶ Banque mondiale, 2024, [Choisir notre avenir : l'éducation au service de l'action climatique](#).

⁷ Ibid.

⁸ Centre mondial pour l'adaptation, 2022, [Rapport sur l'état et les tendances en matière d'adaptation](#).

- L'éducation est non seulement affectée par les pertes et dommages provoquées par le changement climatique, mais elle a également un rôle à jouer pour les éviter. Une manière d'y parvenir pourrait consister à relier les écoles aux systèmes d'alerte précoce, à adopter une approche globale de gestion des risques climatiques et de catastrophe et à mettre en place des mécanismes de financement des risques, notamment des mesures préventives.
- Les systèmes éducatifs qui investissent dans la préparation et les mesures préventives sont plus capables de remédier aux pertes et aux dommages que de réagir après les effets. Les mesures préventives dans le secteur de l'éducation prévoient notamment d'utiliser des systèmes d'alerte précoce pour déclencher une intervention rapide aux situations d'urgence, de stocker les documents importants dans un endroit sécurisé, et de mettre en place des plans d'apprentissage à distance.

Atténuation

- L'éducation peut transformer les comportements et les pratiques, et développer les connaissances et les compétences requises pour lutter contre le changement climatique et vivre de manière plus durable. Les données probantes disponibles montrent qu'une éducation au changement climatique bien conçue peut être aussi efficace pour réduire les émissions de carbone que les autres solutions destinées à lutter contre le changement climatique, telles que les toitures photovoltaïques ou les véhicules électriques⁹.
- Des études ont montré qu'un changement de comportement, ce qui nécessite une éducation et une sensibilisation, pourrait réduire les émissions de 20 à 37 % dans le monde entre 2020 et 2050¹⁰.
- Les interventions dans le domaine de l'éducation sont plus efficaces lorsqu'elles se concentrent sur les aspects locaux, concrets et réalisables du développement durable¹¹.
- D'après les recherches, une année d'éducation supplémentaire permet d'accroître les croyances et les comportements favorables au climat¹².
- Alors que les pays se sont engagés à passer à une économie qui émet peu de carbone et à s'adapter au changement climatique, les travailleurs actuels et futurs doivent également être dotés des compétences et des connaissances nécessaires, notamment pour comprendre les emplois verts existants et les moyens d'y accéder.
- Des infrastructures scolaires adaptées au changement climatique peuvent aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière d'atténuation et à réduire les émissions des bâtiments et des équipements en utilisant des technologies d'énergie renouvelable, en construisant des bâtiments plus résistants aux aléas climatiques

⁹ Cordero EC, Centeno D, Todd AM, 2020, *The role of climate change education on individual lifetime carbon emissions* (en anglais), PLoS ONE 15(2) : e0206266.

¹⁰ Williamson, K., Satre-Meloy, A., Velasco, K., & Green, K., 2018, *Climate Change Needs Behavior Change: Making the Case for Behavioral Solutions to Reduce Global Warming* (en anglais), Arlington, VA : Rare.

¹¹ Anderson, 2012, *Climate Change Education for Mitigation and Adaptation* (en anglais).

¹² Banque mondiale, 2024, *Choisir notre avenir : l'éducation au service de l'action climatique*.

et en promouvant la restauration des puits de carbone près des écoles grâce au reboisement et à d'autres pratiques de gestion des écosystèmes plus écologiques.

EXEMPLE : le Tchad

Le Tchad a intégré plusieurs activités ayant trait à l'éducation dans sa CDN (2021), notamment la gestion des risques climatiques, la révision du calendrier scolaire, l'apprentissage orienté vers l'action et l'adaptation, à savoir :

- « Les adultes, les jeunes et les enfants améliorent leurs connaissances et leurs informations tout en les encourageant à participer à des activités scolaires axées sur l'adaptation au climat et la résilience afin de contribuer aux solutions aux changements climatiques ;
- La promotion des clubs environnementaux dans les établissements scolaires et universitaires ;
- L'intégration de l'adaptation dans le curricula de l'éducation et dans les modules d'enseignement ;
- L'adaptation des calendriers scolaires aux changements climatiques ; et
- La vulgarisation des livres et des guides des formations. »

D. Le processus pour intégrer l'éducation dans les CDN

La partie suivante présente sept étapes qui proposent **comment** intégrer l'éducation dans les CDN et **quels éléments** intégrer.

Cette partie n'est ni directive ni exhaustive, et toutes les étapes ne sont pas forcément nécessaires selon la situation. Il convient de choisir les mesures les plus pertinentes.

La manière d'intégrer l'éducation dépend également de la **situation** du pays dans le processus de mise à jour. Le tableau ci-dessous indique les étapes à privilégier en fonction de la situation du pays dans le processus de mise à jour.

Tableau 1 : Les différentes propositions de mesure en fonction du processus de mise à jour de la CDN

Proposition n°1 <i>Le pays commence la mise à jour de sa CDN</i>	De nombreuses possibilités s'offrent à vous ! Veuillez suivre toutes les ÉTAPES ci-dessous.
Proposition n° 2 <i>Le pays met à jour sa CDN</i>	Il n'est pas encore trop tard ! Veuillez suivre l' ÉTAPE 3 et les suivantes.
Proposition n° 3 <i>Le pays finalise la mise à jour de sa CDN</i>	Il ne vous reste plus beaucoup de temps ! Veuillez suivre l' ÉTAPE 4 pour évaluer s'il existe encore des points d'entrée pour intégrer l'éducation dans les parties ou les secteurs pertinents <i>existants</i> . Idéalement, il faudrait intégrer des <i>activités</i> et des <i>indicateurs</i> dans la CDN, afin de garantir leur mise en œuvre une fois finalisée.
Proposition n° 4 <i>La CDN mise à jour du pays a déjà été approuvée et endossée</i>	Si la CDN de votre pays a déjà été approuvée <i>sans</i> intégrer l'éducation, il y a encore des possibilités de promouvoir le rôle de l'éducation dans sa mise en œuvre. Vous pouvez suivre les ÉTAPES 4 et 5 ci-dessous pour identifier les points d'entrée pour le secteur de l'éducation. Par exemple, si des systèmes d'alerte précoce ont été identifiés en tant que mesure dans le cadre de la CDN, il est important que le ministère de l'Éducation collabore avec le service concerné pour garantir que les informations du système d'alerte précoce parviennent aux écoles. Vous pouvez également commencer à examiner les ÉTAPES 1 et 2 pour établir et renforcer les relations avec les

	ministères compétents chargés de la CDN, afin de garantir qu'ils soient effectivement consultés lors de la prochaine série de mises à jour en 2030 (CDN 4.0).
--	---

Les **7 ÉTAPES** suivantes sont proposées pour aider les ministères de l'Éducation et le secteur de l'éducation au sens large à s'impliquer dans le processus de CDN :



- Comprendre le processus de mise à jour de la CDN de votre pays
- Identifier vos principales parties prenantes au sein du ministère de l'Éducation et dans les autres ministères de tutelle
- S'impliquer dans le processus dirigé par votre pays
- Identifier les points d'entrée dans les différentes parties de la CDN en vigueur ou en projet de votre pays
- Intégrer des activités ayant trait à l'éducation et des indicateurs dans les secteurs pertinents ou en tant que secteur indépendant
- Identifier les possibilités de financement pour les activités ayant trait à l'éducation dans la CDN
- Mettre en œuvre et effectuer le suivi de la CDN

Étant donné que ces directives s'adressent aux ministères de l'Éducation et à leurs partenaires, les étapes suivantes présentent différentes propositions, qui se distinguent à l'aide d'un code couleurs.

- **Les puces noires s'adressent à tous les acteurs du secteur de l'éducation qui souhaitent participer au processus de mise à jour de la CDN.**
- **Les puces vertes s'adressent principalement aux ministères de l'Éducation.**
- **Les puces violettes s'adressent principalement aux partenaires qui soutiennent le ministère de l'Éducation dans ce processus.**

ÉTAPE 1 : Comprendre le processus de mise à jour de la CDN de votre pays

- 1) **Votre pays dispose-t-il d'une CDN et quand a-t-elle été mise à jour pour la dernière fois ?**
 - Veuillez consulter la dernière CDN en vigueur de votre pays dans le [registre des CDN](#) de la CCNUCC. Selon le nombre de révisions effectuées par votre pays, il peut y avoir une ou deux CDN (CDN 1 ou CDN 2).
- 2) **Le document actuel intègre-t-il l'éducation ? Dans quelle partie du document ? Est-ce suffisant ?**
 - Veuillez évaluer le document actuel pour déterminer s'il intègre explicitement l'éducation et commencez à réfléchir aux améliorations possibles.
- 3) **Quel est le processus pour mettre à jour la CDN ?**
 - Veuillez-vous renseigner sur la façon dont la CDN est mise à jour, notamment :
 - le calendrier et les dates limites de mise à jour et de soumission de la CDN ; et
 - l'étape du processus, l'organisation des éventuels prochains ateliers sectoriels ou de la société civile et les prochaines étapes à entreprendre.

ÉTAPE 2 : Identifier vos principales parties prenantes au sein du ministère de l'Éducation et dans les autres ministères de tutelle

- 1) **Le ministère de l'Éducation est-il déjà impliqué dans la mise à jour de la CDN ?**
 - Oui : veuillez identifier les personnes du ministère de l'Éducation qui sont déjà impliquées dans la mise à jour de la CDN.
 - Non : veuillez identifier et désigner un interlocuteur au sein du ministère de l'Éducation qui peut participer au processus.
- 2) **Savez-vous quel ministère de tutelle et quel département spécifique dirigent la mise à jour de la CDN dans votre pays ? Savez-vous s'il existe un coordonnateur AAC et si ce dernier est impliqué ? Savez-vous si d'autres organisations soutiennent le processus ?**
 - Veuillez identifier le ministère et le département chargés de diriger la mise à jour de la CDN dans votre pays ; vous pouvez consulter votre [coordonnateur national auprès de la CCNUCC](#) en cas de doute.
 - Veuillez déterminer s'il existe un [facilitateur national auprès du NDC Partnership](#) dans le pays qui peut vous aider à identifier les principaux partenaires et les processus clés.
 - Veuillez déterminer s'il existe un coordonnateur national de l'action pour l'autonomisation climatique ([coordonnateur national AAC](#)) et si ce dernier est impliqué dans le processus et comment.
 - Veuillez identifier si d'autres organisations soutiennent le processus. Dans certains pays, par exemple, des organismes des Nations Unies ou d'autres partenaires sont souvent chargés de faciliter le processus.
 - **Veuillez identifier d'autres partenaires, bailleurs de fonds, organisations de jeunesse, organisations de la société civile, institutions de recherche ou d'autres acteurs qui ont participé au processus jusqu'à présent pour collaborer ou**

s'inspirer, ou qui pourraient collaborer avec une expertise pertinente supplémentaire pour soutenir le processus par le biais de consultations.

- Veuillez identifier les réseaux, les projets ou les processus existants qui assurent déjà la coordination entre le ministère de l'Éducation et le ministère chargé de diriger la CDN (généralement le ministère de l'Environnement), par exemple un réseau national en faveur de la sécurité dans les écoles.
 - Veuillez étudier comment les groupes locaux des partenaires de l'éducation du GPE, les coalitions nationales pour l'éducation de la Campagne mondiale pour l'éducation et d'autres groupes de la société civile peuvent être mobilisés pour apporter leur soutien.
- 3) ***Le ministère de l'Éducation possède-t-il les connaissances et les compétences nécessaires pour participer efficacement au processus de CDN ?***
- Veuillez identifier les parties prenantes susceptibles d'aider le ministère de l'Éducation à renforcer ses capacités afin de mieux comprendre le processus de CDN, notamment comment participer.

ÉTAPE 3 : S'impliquer dans le processus dirigé par votre pays

- 1) ***Savez-vous quand ont lieu les réunions et les ateliers sur la CDN ? Le ministère de l'Éducation peut-il également organiser ses propres ateliers avec les parties prenantes concernées afin d'établir les activités, les objectifs et les indicateurs ?***
- L'interlocuteur du ministère de l'Éducation devrait entrer en contact et se coordonner régulièrement avec le ministère chargé de mettre à jour la CDN et participer aux réunions et ateliers pertinents.
 - Réunir les acteurs du secteur de l'éducation du pays et les responsables de la CDN afin de discuter des moyens de renforcer les systèmes éducatifs nationaux pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique inclusives :
 - en réduisant la vulnérabilité et en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience de tous ;
 - en soutenant les plans nationaux pour remédier aux pertes et aux dommages ; et
 - en permettant d'atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique, en contrant les effets négatifs des politiques climatiques et en facilitant la transition vers des emplois et des moyens de subsistance plus écologiques.
 - Relier les priorités identifiées en matière d'éducation pour la CDN aux processus budgétaires et aux allocations budgétaires nationales, notamment l'accès potentiel au financement pour la lutte contre le changement climatique.
- 2) ***Disposez-vous de politiques, de stratégies et de programmes sur le changement climatique et l'éducation susceptibles d'orienter la CDN ?***
- Veuillez identifier et rassembler les politiques, les stratégies et les programmes existants sur le changement climatique et l'éducation susceptibles d'orienter la CDN.
 - Veuillez plaider en faveur de la révision, de l'analyse et de l'intégration des plans et des stratégies du secteur de l'éducation dans la CDN.

- Veuillez identifier les principales mesures/activités de ces politiques, stratégies et programmes que vous souhaiteriez mettre au premier plan dans la CDN.
- Aider le ministère de l'Éducation à identifier les principaux points d'entrée et à élaborer des messages, des activités et des indicateurs susceptibles d'être pris en compte dans la CDN (*cf. tableau 2 ci-dessous*).
- Aider le ministère de l'Éducation à participer aux principaux processus et ateliers sur la CDN, en particulier aux ateliers sectoriels.
- Participer aux ateliers des parties prenantes concernées.

ÉTAPE 4 : Identifier les points d'entrée dans les différentes parties de la CDN en vigueur ou en projet de votre pays

- 1) **Connaissez-vous les parties actuelles de la CDN en vigueur ou en projet de votre pays ?**
 - Veuillez consulter la CDN de votre pays et familiarisez-vous avec ses différentes parties.
- 2) **Quelles parties vous semblent les plus pertinentes pour intégrer l'éducation ?**
 - Veuillez analyser les parties qui constituent des points d'entrée pour l'éducation et veuillez les mettre en évidence dans le document.
 - Veuillez utiliser le **tableau 2** pour rédiger les messages à intégrer dans les parties de la CDN.
 - N.B. : toutes les CDN sont différentes et comportent des parties distinctes. Le tableau 2 est un guide pour faciliter le processus et ne comporte pas toutes les parties possibles d'une CDN. Vous devrez déterminer les parties les plus pertinentes pour votre CDN et si d'autres parties pourraient intégrer l'éducation.

Tableau 2 : Questions directrices et conseils pour intégrer l'éducation dans les parties appropriées des CDN

Parties dans la CDN	Questions directrices	Orientations
Contexte national	<p>La CDN intègre-t-elle l'éducation dans la partie consacrée au contexte ?</p> <p>L'éducation est-elle présentée comme un secteur touché par le changement climatique et une solution pour lutter contre ses effets ?</p>	Veuillez-vous référer au chapitre C ci-dessus.
Interventions pour lutter contre le changement climatique (adaptation et atténuation) et secteurs concernés (activités/mesures)	<p>L'éducation est-elle intégrée dans les interventions/mesures pour lutter contre le changement climatique ?</p> <p>S'agit-il d'un secteur indépendant ?</p> <p>Est-il intégré dans d'autres secteurs prioritaires ?</p>	Veuillez-vous référer au <i>tableau 3</i> ci-dessous pour obtenir des exemples d'activités d'intervention dont vous pouvez vous inspirer.
Liens avec d'autres cadres ou politiques (par exemple, la stratégie à long terme « zéro émission nette », le plan national d'adaptation, les plans de réduction des risques de catastrophe, etc.)	<p>La CDN fait-elle référence à d'autres cadres internationaux ou nationaux qui se rapportent à l'éducation ?</p> <p>Votre pays dispose-t-il d'un plan national d'adaptation ou d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe ? Ces derniers font-ils référence à l'éducation ?</p>	<p>Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) porte notamment sur la résilience des établissements scolaires, la sensibilisation du public et l'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur la réduction des risques dans l'éducation classique et non formelle.</p> <p>Les objectifs de développement durable comprennent la cible 4.7 qui prévoit d'intégrer l'éducation au développement durable, notamment l'éducation au changement climatique.</p>

Cibles et indicateurs	<p>Votre CDN comprend-elle des cibles ou des indicateurs relatifs à l'éducation ?</p> <p>Disposez-vous de cibles ou d'indicateurs issus d'autres politiques, stratégies ou programmes qui pourraient être intégrés dans la CDN, en rapport avec la partie portant sur les interventions ?</p>	Veuillez-vous référer au tableau 3 ci-dessous pour obtenir des exemples de cibles et d'indicateurs dont vous pouvez vous inspirer.
Moyens de mise en œuvre	<p>Votre CDN comprend-elle des plans de mise en œuvre ou des activités sectorielles spécifiques dont les activités en faveur de l'éducation permettraient d'améliorer ou de renforcer l'efficacité ?</p> <p>Comment prévoyez-vous de mettre en œuvre les activités en faveur de l'éducation prévues dans la CDN ?</p> <p>Avez-vous accès à des financements, à une législation favorable, à la capacité d'élaborer des projets (notamment des fonds multilatéraux pour le climat), aux compétences requises, aux technologies identifiées, etc. ?</p>	<p>Parmi les moyens de mise en œuvre figurent tous les domaines qui permettent de mettre en œuvre la CDN, tels que le financement, l'élaboration du projet, les capacités techniques, les technologies, la législation, etc.</p> <p>Il est important de prendre en compte ces éléments lors de l'élaboration de mesures en faveur de l'éducation dans le cadre de la CDN.</p>
Besoins de financement	<p>Avez-vous estimé le coût des activités ayant trait à l'éducation proposées dans la CDN ?</p> <p>Ce financement sera-t-il conditionnel ou inconditionnel ?</p>	<p>Veuillez réaliser une analyse financière des possibilités de financement existantes et futures.</p> <p>Cela peut comprendre différents types de financement pour la lutte contre le changement climatique et de financement national, bilatéral, privé, etc.</p>
Cadre de mesure, de notification et de vérification (MNV)	<p>Votre pays dispose-t-il d'un cadre de mesure, de notification et de vérification sur l'adaptation, l'atténuation et/ou le financement ? Intègre-t-il l'éducation ?</p>	<p>La MNV désigne le processus par lequel les pays suivent et rendent compte de la mise en œuvre et des effets des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que des financements utilisés pour soutenir ces mesures.</p>

	<p>Est-il lié au processus des ODD de votre pays ? Si oui, intègre-t-il la cible 4.7 ?</p>	<p>Les pays disposent peut-être déjà d'un système de MNV pour rendre compte de la mise en œuvre et des effets des mesures d'adaptation dans le cadre de leurs communications nationales.</p> <p>L'Accord de Paris exige de présenter périodiquement une communication relative à l'adaptation, en même temps que d'autres rapports clés.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le guide du CDKN en matière de MNV.</p>
Parties prenantes impliquées	<p>Le ministère de l'Éducation compte-t-il parmi les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la CDN ?</p> <p>D'autres acteurs essentiels, tels que les enfants, les enseignants, la société civile, comptent-ils parmi les parties prenantes ?</p>	<p>Il est important que le ministère de l'Éducation compte parmi les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la CDN et qu'il soit chargé de mener les mesures en matière d'éducation et de lutte contre le changement climatique.</p>

ÉTAPE 5 : Intégrer des activités ayant trait à l'éducation et des indicateurs dans les secteurs pertinents ou en tant que secteur indépendant

Maintenant que vous avez identifié toutes les parties pertinentes de la CDN qui peuvent intégrer l'éducation, vous pouvez vous concentrer sur les secteurs particuliers.

- 1) **Pensez-vous qu'il est possible de prendre en compte l'éducation comme un secteur indépendant (et un secteur transversal) ?**
 - Veuillez tenir compte de différents facteurs en fonction :
 - du stade d'avancement du processus de mise à jour de votre pays ;
 - du niveau de reconnaissance accordé à l'éducation par chaque secteur en tant que secteur essentiel pour lutter contre le changement climatique ;
 - du niveau d'engagement actuel et antérieur du ministère de l'Éducation dans le processus.
 - Veuillez utiliser le tableau 3 pour proposer des activités, des cibles et des indicateurs dans différents domaines de l'éducation, au-delà de l'éducation au changement climatique.
- 2) **Pensez-vous que l'éducation a plus de chances d'être prise en compte si elle est intégrée dans des secteurs différents ?**
 - Veuillez utiliser toutes les informations recueillies jusqu'à présent pour identifier les points d'entrée dans les différents secteurs pertinents pour l'éducation dans la CDN en vigueur ou en projet de votre pays. À vous de décider lequel est le plus pertinent dans votre situation.
 - Veuillez intégrer l'éducation dans les secteurs prioritaires identifiés par la CDN en tant qu'outil qui leur permettra d'atteindre leurs résultats.
 - Veuillez utiliser le **tableau 3** pour identifier les points d'entrée dans les différents secteurs et proposer des activités, des cibles et des indicateurs relatifs à l'éducation.
 - Si la CDN a répertorié d'autres secteurs que l'éducation comme principaux secteurs d'atténuation ou d'adaptation, il existe plusieurs façons d'identifier les points d'entrée possibles pour les messages et les activités ayant trait à l'éducation. Le **tableau 6 de l'annexe 5** indique les types de liens que les ministères de l'Éducation peuvent établir avec les objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation des autres secteurs, tels que l'énergie, l'agriculture, la santé et les transports. Cette liste n'est pas exhaustive.
 - Idéalement, tous les indicateurs devraient être au moins ventilés par âge et par sexe.
 - Des exemples d'activités et d'indicateurs ont été incorporés à partir des CDN en vigueur.

Tableau 3 : Points d'entrée, raisons, activités, cibles, indicateurs et orientations pour intégrer l'éducation dans les différents secteurs d'une CDN.

Point d'entrée	Raisons	Exemples de messages/d'activités	Cibles/indicateurs	Orientations existantes à des fins de référence
Action pour l'autonomisation climatique (AAC)	<p>Les pays sont encouragés à prendre des engagements conformes à l'AAC, qui est le seul article de l'Accord de Paris à reconnaître l'éducation. Bien que l'éducation se cantonne souvent à l'enseignement dispensé dans les écoles, l'AAC constitue un outil de plaidoyer essentiel pour les ministères de l'Éducation, afin de garantir que l'éducation soit intégrée dans la CDN au sens large. Cette approche peut ensuite être élargie pour prendre en compte tous les aspects de l'éducation.</p>	<p>Intégrer le changement climatique dans un module de formation obligatoire, tant pour la formation initiale que pour la formation continue des enseignants.</p> <p>Mettre à jour les programmes scolaires afin d'intégrer le changement climatique (adaptation, atténuation, mesures, etc.) dans l'enseignement classique et non formel et dans les différentes matières.</p> <p>Élaborer des supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les mesures entreprises pour lutter contre le</p>	<p>Le changement climatique est intégré aux programmes scolaires dans x matières.</p> <p>Pourcentage d'élèves du primaire et du secondaire bénéficiant d'une éducation au changement climatique dans le cadre de leur programme scolaire.</p> <p>Pourcentage d'enseignants et de personnes-ressources supplémentaires formés au changement climatique et à la sécurité scolaire.</p> <p>Nombre de supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) élaborés sur les mesures de lutte contre le changement climatique.</p> <p>Nombre de clubs nouveaux et existants spécialisés dans</p>	<p>Intégrer l'Action pour l'autonomisation climatique aux Contributions déterminées au niveau national – Petit guide à l'intention des pays (2020) – CCNUCC et UNESCO</p>

		<p>changer le climat et garantir la sécurité scolaire.</p> <p>Promouvoir les clubs spécialisés dans l'environnement et la lutte contre le changement climatique dans les écoles et les communautés.</p> <p>Impliquer les enfants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des mesures et des projets scolaires et/ou communautaires visant à lutter contre le changement climatique, grâce à un apprentissage par l'action.</p>	<p>l'environnement et la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Pourcentage d'enfants et de jeunes impliqués dans des projets scolaires ou communautaires de lutte contre le changement climatique.</p>	
Adaptation	<p>Le secteur de l'éducation est l'un des services sociaux les plus vulnérables au changement climatique et doit être adapté pour être plus résilient face à ce phénomène. Les écoles et les établissements scolaires constituent un bien public</p>	<p>Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans sectoriels de l'éducation et la feuille de route de l'ODD 4 pour l'agenda éducation 2030.</p> <p>Intégrer le secteur de l'éducation comme un secteur essentiel des</p>	<p>Pourcentage de plans, de stratégies et de politiques d'éducation prenant en compte le changement climatique.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant réalisé une analyse des risques climatiques.</p> <p>Nombre d'associations de parents d'élèves organisant des</p>	<p><u>Objectifs et indicateurs de sécurité globale des écoles</u> (2022) – GADRRRES <u>Vers des systèmes éducatifs</u></p>

	<p>important pour les efforts d'adaptation communautaires, et l'éducation elle-même est essentielle aux efforts d'adaptation des autres secteurs. L'éducation devrait être prise en compte comme un secteur dans la partie relative à l'adaptation.</p>	<p>services sociaux qui a besoin de s'adapter au changement climatique.</p> <p>Les enfants et les parents participent à des activités scolaires axées sur l'adaptation et la résilience au changement climatique, afin de contribuer aux solutions pour lutter contre ce phénomène.</p> <p>Reconnaitre l'importance des programmes d'enseignement classique et non formel pour atteindre les objectifs d'adaptation qui nécessitent un changement de comportement et l'acquisition de compétences nouvelles et/ou adaptées.</p> <p>Élaborer des programmes de plaidoyer et d'éducation promouvant l'importance du</p>	<p>événements sur l'adaptation et la résilience au changement climatique.</p> <p>Au moins une école modèle dans chaque province mettant en œuvre des programmes d'adaptation et de résilience au changement climatique d'ici 2035.</p> <p>Nombre d'initiatives d'adaptation communautaires mises au point par des clubs scolaires spécialisés dans la lutte contre le changement climatique, des universités locales et/ou des centres de formation locaux.</p> <p>Nombre d'écoles, d'organisations dédiées à l'éducation et de centres de formation proposant des cours, des diplômes et des certificats dans des domaines d'études liés à l'adaptation au changement climatique.</p>	<p><u>intégrant le climat : Un cadre d'action en sept dimensions Documents Partenariat mondial pour l'éducation (2023) - GPE</u></p>
--	---	---	--	--

		changement climatique et de l'adaptation fondée sur les écosystèmes.		
Renforcement des capacités	Souvent mentionné dans les parties dédiées à un secteur en particulier, le renforcement des capacités permet de souligner le rôle du secteur de l'éducation et d'identifier les acteurs du secteur de l'éducation comme des partenaires de mise en œuvre essentiels.	Renforcer la capacité des écoles, des universités et des centres de formation à dispenser des formations en matière d'adaptation et d'atténuation. Veiller à ce que les possibilités de développer les compétences fondamentales et de perfectionner les compétences appropriées soient intégrées au sein du système éducatif classique et non formel.	Nombre d'enfants et de jeunes participant à des programmes d'éducation, de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'adaptation. Pourcentage d'établissements d'enseignement et de formation locaux supplémentaires proposant de renforcer les capacités dans le domaine du changement climatique pour les enfants, les jeunes et les adultes. Pourcentage d'enfants atteignant le niveau minimal de compétences à x ans ou en x années de scolarité.	Portail de renforcement des capacités – CCNUCC
Droits de l'enfant / droits humains / populations vulnérables	L'éducation est l'un des seuls secteurs essentiellement axés sur les enfants, qui sont souvent identifiés comme vulnérables au changement climatique. Étant donné que la plupart des pays ont signé la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et	Garantir à chaque enfant un accès égal à une éducation de qualité, qui n'est pas perturbée par les effets du changement climatique et des catastrophes. Permettre aux enfants et aux jeunes, y compris les	Baisse des taux d'absentéisme et d'abandon scolaire, augmentation des taux d'achèvement scolaire et de passage en classe supérieure, etc. Nombre d'enfants, de jeunes et d'enseignants invités à participer activement aux dialogues nationaux sur les politiques en	Contributions déterminées au niveau national tenant compte des enfants et des jeunes (2024) – UNICEF

	<p>que chaque enfant a droit à une éducation, c'est l'occasion d'intégrer les messages en faveur de l'éducation.</p>	<p>filles et les jeunes femmes, de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique, notamment en promouvant des programmes et des projets qui permettront de développer les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour lutter contre le changement climatique.</p>	<p>matière d'éducation et de lutte contre le changement climatique.</p>	
Gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques	<p>Si des parties ou paragraphes sont consacrés à la gestion des risques de catastrophe, ceux-ci devraient constituer un autre point d'entrée pour l'éducation, dès lors que le secteur dispose d'un grand nombre de données probantes et d'une expérience solide en la matière. Pour garantir la continuité de l'éducation des enfants, le secteur de l'éducation doit</p>	<p>Chaque école devrait élaborer des évaluations participatives des risques qui permettent d'atténuer les risques et de s'y préparer.</p> <p>Veiller à ce que les écoles aient accès à des systèmes d'alerte précoce précis et compréhensibles.</p> <p>Adapter les calendriers scolaires pour tenir compte des changements climatiques.</p>	<p>Un plan participatif d'évaluation et de réduction des risques axé sur les enfants est en place à tous les niveaux du secteur de l'éducation. Les écoles ont accès aux données et aux informations sur les dangers et les risques aux niveaux infranational et local.</p> <p>Le nombre de journées d'école perdues en raison d'aléas climatiques a diminué.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant accès à des systèmes d'alerte précoce d'ici 2035.</p>	<u>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015)</u> - UNDRR <u>Words into Action: Engaging Children and Youth in Disaster Risk Reduction and Resilience Building</u> (2020)

	<p>entreprendre des mesures en matière de gestion, de préparation et de prévention des risques de catastrophe.</p>	<p>Intégrer les activités liées à la gestion des risques climatiques dans les plans d'amélioration des écoles.</p> <p>Mettre au point des procédures opérationnelles permanentes (POP) dans les écoles aux niveaux infranational et national pour les différents risques climatiques.</p> <p>Former les enseignants aux pratiques globales de sécurité scolaire.</p>	<p>Nombre de procédures opérationnelles permanentes (POP) mises au point au niveau des écoles pour les différents risques climatiques.</p> <p>Nombre d'écoles intégrant la gestion des risques climatiques dans leurs plans d'amélioration de l'école.</p> <p>Nombre d'indicateurs du changement climatique intégrés dans le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) du pays.</p> <p>Nombre de modalités et de plateformes d'apprentissage alternatives qui fonctionnent en cas d'interruption provoquée par le changement climatique.</p> <p>Pourcentage d'enseignants et de personnes-ressources supplémentaires formés dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité scolaire globale.</p>	<p>– UNDRR (en anglais)</p> <p>Pilier 2 de l'Approche globale de la sécurité scolaire – Objectifs et indicateurs (2022) – GADRRRES</p>
--	--	--	---	--

Industrie et infrastructures (adaptation)	<p>Si la CDN fait référence à des infrastructures (publiques) résilientes au changement climatique, celles-ci devraient également intégrer les établissements scolaires.</p>	<p>Mettre en place des normes de construction et d'infrastructures sûres et résilientes au changement climatique et aux catastrophes, notamment pour les bâtiments du secteur public, tels que les écoles.</p> <p>Rénover et moderniser les écoles existantes pour les rendre résilientes face au changement climatique et aux catastrophes.</p>	<p>Pourcentage de nouvelles écoles construites en ayant recours à des pratiques résilientes au changement climatique.</p> <p>La construction, la rénovation ou le remplacement d'écoles sûres et résilientes sont financées.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant adopté des pratiques adaptées au changement climatique, telles que des systèmes de captage et/ou de récupération des eaux de pluie, des jardins scolaires, des installations de compostage sur place, etc.</p>	<p>Pilier 1 de l'Approche globale de la sécurité scolaire – Objectifs et indicateurs (2022) – GADRRRES</p> <p>Les principes d'un bâtiment scolaire durable, de sa rénovation et de son mécanisme de fonctionnement (<i>à paraître</i>) – Partenariat pour une éducation verte.</p>
Transition juste	<p>Les références à une transition juste dans la CDN peuvent constituer un point d'entrée pour l'éducation, dès lors qu'elle permet aux générations actuelles et futures d'acquérir les compétences et les</p>	<p>Dispenser une formation en cours d'emploi dans le domaine des compétences vertes aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, qui exercent déjà une activité, notamment dans les</p>	<p>Nombre de programmes de formation en cours d'emploi déployés dans le domaine des compétences vertes.</p> <p>Nombre de nouveaux prêts ou financements accordés aux</p>	<p>Les jeunes et les compétences vertes (2022) – Plan international</p>

	<p>connaissances nécessaires pour accéder de manière équitable aux emplois verts, notamment en adaptant les programmes scolaires aux perspectives d'emplois verts.</p>	<p>secteurs à fortes émissions de carbone.</p> <p>Améliorer l'accès des jeunes aux prêts et aux financements pour les jeunes entreprises de l'économie verte.</p> <p>Offrir aux jeunes, en particulier aux filles et aux jeunes femmes, une orientation professionnelle et une formation sur les parcours d'accès aux emplois verts.</p> <p>Proposer un programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) complet qui comprend des cours sur le changement climatique et l'environnement, ainsi qu'une formation dans le domaine des compétences vertes.</p> <p>Intégrer le développement durable, les principes de l'économie verte et le</p>	<p>jeunes pour créer des jeunes entreprises vertes.</p> <p>Nombre d'écoles et de centres communautaires proposant des orientations vers des parcours professionnels verts.</p> <p>Intégration des compétences vertes et du changement climatique dans les programmes d'EFTP.</p>	
--	--	---	--	--

		développement des compétences vertes dans les systèmes éducatifs et les services d'aide au développement des entreprises.		
Atténuation et énergie	<p>Le secteur de l'éducation constitue un instrument précieux pour intensifier les efforts déployés pour réduire les émissions grâce au déploiement des énergies vertes/renouvelables, à des constructions plus écologiques, à une cuisson propre pour les repas scolaires, aux jardins scolaires, etc.</p> <p>L'éducation joue également un rôle prépondérant pour promouvoir des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement, qui sont essentiels pour réaliser les objectifs d'atténuation.</p>	<p>Adopter des techniques de construction plus écologiques lors de la construction, de la modernisation ou de la rénovation des écoles, notamment en utilisant des matériaux locaux.</p> <p>Promouvoir l'utilisation de pratiques écologiques menées et gérées par les écoles, telles que la récupération des eaux de pluie, les jardins scolaires et les micro-forêts, en impliquant les enfants dans la création et la mise en œuvre d'idées, ainsi que dans l'entretien.</p>	<p>Pourcentage d'écoles adoptant des pratiques écologiques telles que la récupération des eaux de pluie, les énergies renouvelables, les jardins scolaires, etc.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Pourcentage d'écoles équipées de véhicules électriques comme moyen de transport.</p> <p>Pourcentage d'écoles utilisant des matériaux de construction locaux et à faible empreinte carbone.</p> <p>Pourcentage d'écoles utilisant des cuisinières ou des pratiques de cuisson propres dans leur programme d'alimentation scolaire ou leur cuisine.</p> <p>Pourcentage d'écoles ayant réalisé un audit énergétique et/ou</p>	<u>Normes de qualité des écoles vertes (2024) – Partenariat pour une éducation verte</u>

			<p>un inventaire des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Émissions de catégorie 1, 2 et 3 des écoles et des établissements d'enseignement et de formation réduites ou évitées.</p>	
Politiques, stratégies et données	<p>Les CDN soulignent parfois la nécessité de renforcer les stratégies et les cadres politiques nationaux en vigueur, afin qu'ils soient mieux alignés sur leurs objectifs. Ces références au paysage politique national constituent une excellente occasion d'attirer l'attention sur les politiques, les stratégies et les cadres nationaux en matière d'éducation et sur leur rôle à jouer pour renforcer la coordination intersectorielle pour les activités en faveur de la CDN.</p>	<p>Intégrer le changement climatique dans les plans sectoriels de l'éducation et la feuille de route de l'ODD 4 pour l'agenda éducation 2030.</p> <p>Intégrer les données sur le changement climatique dans le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).</p> <p>Intégrer l'éducation dans les systèmes de données climatiques.</p>	<p>Le changement climatique est clairement pris en compte dans le plan sectoriel de l'éducation.</p> <p>Les données sur le changement climatique sont intégrées dans le SIGE, notamment les données sur les pertes et les dommages liés au changement climatique.</p> <p>Le secteur de l'éducation est intégré en tant que domaine thématique dans les données climatiques, notamment la vulnérabilité des écoles face au changement climatique, les écoles fortement exposées ou en proie aux effets du changement climatique, et les données sur les pertes et les dommages provoqués par le changement climatique dans le secteur de l'éducation.</p>	<p>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015) - UNDRR</p> <p>Objectifs de développement durable – objectif n° 4</p> <p>Analyse des risques liés au changement climatique dans le secteur de l'éducation (2025) - GPE et IIPE</p>

Sensibilisation du public	Bien qu'elle ne soit pas toujours explicitement mentionnée dans le programme de l'AAC, la sensibilisation du public est souvent intégrée dans les CDN et devrait être développée, afin de mieux prendre en compte l'éducation des enfants, notamment en leur donnant les moyens de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et de promouvoir la justice intergénérationnelle et climatique.	Impliquer les enfants dans les analyses des risques climatiques au niveau de l'école et des ménages, qui peuvent servir d'outils pour sensibiliser le public. Partager les procédures opérationnelles permanentes (POP) liées au changement climatique au niveau de l'école dans toute la communauté. Veiller à ce que les messages de sensibilisation du public sur le changement climatique soient adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre.	Nombre de messages de sensibilisation du public élaborés et diffusés. Nombre d'enfants et de jeunes atteints par les campagnes de sensibilisation du public au changement climatique.	<u>Sensibilisation et éducation du public à la réduction des risques de catastrophe (2018)</u> – IFRC et Save the Children
Eau, assainissement et hygiène (EAH)	Les références dans les CDN visant à renforcer la préparation et la résilience des infrastructures et des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) face aux changements climatiques	Fournir des installations d'EAH résilientes au changement climatique pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'éducation. Favoriser l'adoption de systèmes EAH résilients au	Pourcentage d'écoles ayant accès à des installations d'EAH résilientes au changement climatique. Les questions d'EAH liées au changement climatique sont intégrées dans des matières	<u>WASH Climate Resilience: A compendium of case studies</u> (sans date) – UNICEF (en anglais)

	<p>permettent de nouer des liens avec le secteur de l'éducation, qui possède une solide expérience dans ce domaine en rapport avec la santé, le bien-être et l'assiduité scolaire.</p>	<p>changement climatique en intégrant des questions et des solutions d'EAH dans les programmes d'enseignement classique et non formel.</p> <p>Élaborer des supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour améliorer les connaissances, la sensibilisation, les compétences et les comportements nécessaires à l'adoption généralisée d'infrastructures, de pratiques et comportements en matière d'EAH résilients face au changement climatique.</p>	<p>pertinentes telles que la santé, la biologie et les sciences de la vie.</p> <p>Nombre de supports d'IEC élaborés et déployés sur les technologies et les pratiques en matière d'EAH résilientes face au changement climatique.</p>	<p><i>The Ripple Effect: Climate change and children's access to water and sanitation</i> (2016) - UNICEF (en anglais)</p>
--	--	--	---	--

Pour obtenir une liste des autres secteurs dans lesquels l'éducation pourrait être intégrée/contribuer (tels que l'agriculture, l'énergie, la santé et les transports), veuillez consulter l'[annexe 5](#).

ÉTAPE 6 : Identifier les possibilités de financement pour les activités ayant trait à l'éducation dans la CDN

- 1) **Connaissez-vous le coût des activités proposées en matière d'éducation ?**
 - Veuillez identifier et calculer le montant du financement nécessaire pour respecter les engagements pris en matière d'éducation.
- 2) **Quelles seront vos sources de financement ?**
 - Veuillez déterminer si ce financement est disponible au niveau national ou si une aide internationale est nécessaire pour respecter les engagements pris en matière d'éducation dans la CDN.
 - Si une aide internationale doit être mobilisée, assurez-vous qu'elle figure dans la partie « financement conditionnel ». Cela signifie que la totalité ou une partie des engagements pris en matière d'éducation ne seront possibles qu'avec un financement supplémentaire, qui n'aura pas été mobilisé au niveau national.

ÉTAPE 7 : Mettre en œuvre et effectuer le suivi de la CDN

Si vous avez réussi à intégrer l'éducation dans la version actualisée de la CDN de votre pays, il est important de vous sentir responsable de sa mise en œuvre. Dans les CDN, c'est généralement le ministère chargé du secteur de l'activité qui est responsable de la mise en œuvre et du suivi. Par conséquent, il est probable que le ministère de l'Éducation de votre pays soit chargé de mettre en œuvre les activités relatives à l'éducation intégrées dans la CDN et de rendre des comptes à ce sujet.

Même lorsque l'éducation n'est pas intégrée dans la CDN, il est possible d'encourager la mise en œuvre d'activités ayant trait à l'éducation en contribuant à d'autres engagements.

Par exemple, s'il existe un engagement à l'égard des systèmes d'alerte précoce, le ministère de l'Éducation pourrait participer à la mise en œuvre par l'intermédiaire des écoles. De même, il pourrait être utile d'avoir recours aux indicateurs de suivi pour identifier des points d'entrée pour l'éducation.

Bien que le processus ci-dessus s'applique essentiellement à la révision des CDN, celui-ci pourrait être transposé au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA). Chaque

pays détermine le calendrier de son PNA et peut bénéficier du soutien du [Réseau mondial de PNA](#).

EXEMPLE : le [Vanuatu](#)

Le Vanuatu a intégré plusieurs activités liées à l'éducation dans sa CDN (2022), notamment des activités de plaidoyer, la gestion des risques climatiques, des politiques et des plans, ainsi que des programmes de résilience :

- « Le Vanuatu s'engage à élaborer des programmes de plaidoyer et d'enseignement sur l'importance de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, notamment en ayant au moins une école modèle dans chaque province qui mettra en œuvre des programmes de résilience écologique d'ici 2030. »
- Le Vanuatu s'engage à ce que 100 % des écoles intègrent des activités axées sur la gestion des risques climatiques dans leurs plans de mise en œuvre des écoles d'ici 2030.
- Le Vanuatu s'engage à réduire les écarts en matière de capacité des établissements scolaires à faire face aux catastrophes climatiques.
- Intégrer le changement climatique dans le plan stratégique de l'éducation 2019–2023 et la feuille de route de l'ODD 4 pour l'agenda éducation 2030. »

Figure 1 : Un aperçu de la CDN du Vanuatu sur l'éducation

DOMAINES PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'ADAPTATION : LES JEUNES							
	Engagement	Secteur politique	Référence politique	Référence dans le NSDP (Plan national de développement durable)	Objectif ODD le plus pertinent	Conditionnalité (exprimée en %)	Financement requis (en USD)
A85	Le Vanuatu s'engage à ce que chaque enfant, quelles que soient les conditions climatiques et les catastrophes, puisse accéder au système éducatif.	Politique de protection de l'enfance	V1	SOC 1.2		90	18,000,000
A86	Le Vanuatu s'engage à ce que 100 % des écoles intègrent des activités axées sur la gestion des risques climatiques dans leurs plans de mise en œuvre des écoles d'ici 2030.	Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation du Vanuatu	S8	SOC 4.6		60	900,000
A87	Le Vanuatu s'engage à réduire les écarts en matière de capacité des établissements scolaires à faire face aux catastrophes climatiques.	Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation du Vanuatu	S8	SOC 4.6		90	7,500,000
A88	Le Vanuatu s'engage à permettre aux jeunes de jouer un rôle de premier plan dans l'adaptation au changement climatique, notamment en promouvant des programmes et des projets qui sensibilisent les jeunes à la lutte contre le changement climatique et leur permettent de développer leurs compétences et leurs capacités.	Politique nationale de la jeunesse	4.2.4	SOC 4.6		90	1,200,000
A89	Le Vanuatu s'engage à mettre en place des concepts de développement durable en ce qui concerne les questions liées au changement climatique et à l'environnement au niveau de l'enseignement primaire.	Déclaration de politique éducative	pp7	SOC 4.6		90	650,000

E. Liste de contrôle pour procéder à une évaluation rapide de l'éducation dans les CDN

Il est toujours possible d'intégrer et de mettre en œuvre un plus grand nombre de mesures dans les CDN. Par conséquent, les listes de contrôle suivantes fournissent un cadre pour pouvoir évaluer rapidement le niveau d'intégration de l'éducation dans les CDN, tant dans le processus de mise à jour que dans le document final lui-même. Cette liste n'est ni directive ni exhaustive et n'a pas vocation à déterminer la qualité du contenu intégré, mais elle a plutôt été conçue pour illustrer des domaines concrets pouvant intégrer les besoins et les contributions du secteur de l'éducation dans les CDN. Les parties prenantes peuvent se servir de cette liste pour déterminer les mesures qu'elles pourraient prendre dans les CDN 3.0.

Liste de contrôle pour évaluer rapidement le niveau d'intégration de l'éducation dans les CDN

Tableau 4 : Liste de contrôle pour le processus de mise à jour des CDN

Mesures	Liste de contrôle
Le ministère de l'Éducation et les autres principaux organismes spécialisés dans l'éducation participent à l'ensemble du processus de mise à jour de la CDN.	<input type="checkbox"/>
Les données et les éléments factuels pertinents relatifs à l'éducation sont analysés et intégrés dans la CDN.	<input type="checkbox"/>
Les enfants, les jeunes et les acteurs du secteur de l'éducation participent au processus de mise à jour de la CDN.	<input type="checkbox"/>

Tableau 5 : Liste de contrôle pour la CDN finalisée

Niveau	Mesures	Liste de contrôle
Valeur de référence	La CDN comprend un point d'entrée clair pour le secteur de l'éducation afin de soutenir sa mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>
Minimum	La partie « contexte national » reconnaît les effets du changement climatique sur l'éducation.	<input type="checkbox"/>
	La partie « adaptation » reconnaît que l'éducation axée sur les enfants est un secteur capable de combler les lacunes en matière d'adaptation.	<input type="checkbox"/>
	La partie « atténuation » reconnaît le rôle que joue l'éducation, la formation et le développement des compétences dans la réalisation des objectifs du pays en matière d'atténuation.	<input type="checkbox"/>
	Le ministère de l'Éducation est reconnu comme partie prenante impliquée dans la mise en œuvre de la CDN.	<input type="checkbox"/>
Satisfaisant, tout ce qui précède et au moins deux des mesures suivantes :	La CDN comprend une activité visant à combler les lacunes du secteur de l'éducation en matière d'adaptation (renforcement du système, sécurité scolaire, infrastructures résilientes, etc.).	<input type="checkbox"/>
	La CDN comprend une activité qui reconnaît le rôle de l'éducation dans l'adaptation, l'atténuation, la lutte contre le changement climatique au sens large et la transition juste/verte (connaissances, compétences, comportements, etc.).	<input type="checkbox"/>
	La CDN intègre l'éducation dans des activités d'autres domaines/secteurs pertinents, par exemple la gestion des risques de catastrophe, l'atténuation, les infrastructures, etc.	<input type="checkbox"/>
Idéal, tout ce qui précède, et au moins l'une des mesures suivantes :	L'éducation est intégrée comme un secteur prioritaire indépendant, avec des objectifs clairs assortis d'échéances.	<input type="checkbox"/>
	L'éducation est intégrée dans la partie « besoins de financement », comme un secteur inconditionnel ou conditionnel.	<input type="checkbox"/>

	L'éducation est intégrée dans le cadre de suivi avec des indicateurs relatifs à l'éducation.	<input type="checkbox"/>
	Le ministère de l'Éducation joue un rôle précis dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN.	<input type="checkbox"/>

F. Éléments à prendre en compte

Ce qui précède fournit des orientations aux pays sur les activités qui pourraient figurer dans une CDN et la façon dont ces activités pourraient être intégrées dans la CDN. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'exemples d'activités et d'indicateurs, et que plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte, notamment le fait qu'il s'agit d'une approche menée par les pays, que les responsabilités, les capacités et les financements disponibles varient d'un pays à l'autre, que l'approche doit être inclusive et la signification de l'ambition pour chaque pays.

Une approche menée par les pays

Les CDN et les PNA sont des processus menés par les pays, qui sont dirigés par un ministère ou un organisme et soutenus par un ensemble plus large de parties prenantes. Le secteur de l'éducation a souvent été absent de ces processus, et nous avons désormais l'occasion de sensibiliser le public à l'éducation dans le débat sur le changement climatique. Cette sensibilisation doit être fondée sur des données probantes, adaptée aux différents contextes, stratégique et alignée sur les politiques et les plans en vigueur en matière de changement climatique et d'éducation.

Les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives (RCMD-CR)

Le principe des RCMD est inscrit dans le traité de la CCNUCC de 1992 et reconnaît les différentes capacités et responsabilités de chaque pays pour lutter contre le changement climatique. Ce principe directeur a depuis lors été appliqué en divisant les pays en deux groupes, à savoir les « pays de l'Annexe I » et les « pays hors Annexe I »¹³, en fonction de leurs anciennes contributions au changement climatique. Avec l'adoption de l'Accord de Paris, la terminologie des « pays de l'Annexe I » et des « pays hors Annexe I » a changé pour devenir les « pays développés » et les « pays en développement ». L'article 4 de l'Accord de Paris prévoit que les pays développés montrent la voie en matière d'atténuation des gaz à effet de serre et de financements. Le principe des RCMD-CR s'applique également à d'autres domaines tels que l'adaptation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

¹³ En vertu de la Convention, les pays de l'Annexe I ont un rôle d'atténuation plus important que les pays hors Annexe I.

Cela signifie que, si tous les pays sont tenus de prendre des mesures d'atténuation, les pays développés prendront en compte leurs anciennes contributions au changement climatique et s'efforceront davantage d'atténuer ses effets. Les RCMD sont également étroitement corrélées au financement de la lutte contre le changement climatique.

Les financements

Lorsque des stratégies d'éducation sont intégrées dans les CDN, il est important d'examiner leur mode de financement et, le cas échéant, d'identifier les déficits. Les budgets nationaux disponibles doivent être envisagés en premier, afin de déterminer le montant des fonds disponibles pour mettre en œuvre les différentes activités prévues dans la CDN. Il s'agit des activités « inconditionnelles ».

Lorsque le budget national présente un déficit, le pays devra identifier d'autres sources de financement pour mettre en œuvre les activités prévues dans la CDN. Il s'agit des activités « conditionnelles ».

Les fonds multilatéraux internationaux pour le climat, tels que le Fonds vert pour le climat, souhaitent de plus en plus financer des stratégies d'éducation.

Par ailleurs, les banques multilatérales de développement reconnaissent de plus en plus les retombées bénéfiques des investissements dans la lutte contre le changement climatique et d'autres secteurs. Des fonds tels que le Partenariat mondial pour l'éducation sont mis à disposition pour soutenir des stratégies d'éducation qui tiennent compte du changement climatique.

Il est important de noter que l'éligibilité à différents types de financement pour la lutte contre le changement climatique dépend des priorités des CDN et des déficits identifiés.

L'ambition

Les CDN ont pour vocation d'être de plus en plus ambitieuses. Le secteur de l'éducation devra démontrer, grâce à ses contributions aux CDN, comment il peut aider le ministère de l'Environnement et d'autres secteurs à se montrer plus ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et à respecter ses engagements en matière d'adaptation, d'atténuation, ainsi que de pertes et de dommages (cf. [chapitre D](#), tableau 3 et [annexe 5](#) pour obtenir un exemple de formulation). L'intégration de l'éducation dans les CDN 3.0, si celle-ci ne figurait pas déjà dans les versions précédentes, peut également être considérée comme une ambition plus élevée, compte tenu du nombre important d'enfants et de membres de la communauté pouvant bénéficier des activités dans ce secteur.

L'inclusion

La CDN d'un pays peut jouer un rôle important pour identifier les populations touchées par les effets du changement climatique et pour élaborer des stratégies d'éducation qui ciblent les populations laissées pour compte dans les efforts déjà déployés. Les stratégies d'éducation figurant dans la CDN doivent prendre en compte les enfants les plus touchés par les inégalités et la discrimination, et garantir qu'ils font entendre leurs voix et jouent un rôle dans les processus décisionnels et leur mise en œuvre.

Annexes

Annexe 1 : Les concepts clés figurant dans ce document d'orientation

Action pour l'autonomisation climatique (AAC)	L'action pour l'autonomisation climatique (AAC) est un terme adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour désigner les mesures prises au titre de l'article 6 de la Convention et de l'article 12 de l'Accord de Paris. L'objectif principal de l'AAC est de donner à tous les membres de la société les moyens de s'engager dans la lutte contre le changement climatique, grâce à ses six composantes, à savoir : l'éducation et la sensibilisation du public au changement climatique, la formation, la participation du public, l'accès du public aux informations et la coopération internationale sur ces questions (CCNUCC).
Adaptation	Ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse à des stimuli climatiques réels ou attendus et à leurs effets (CCNUCC).
Financement pour la lutte contre le changement climatique	Financement local, national ou transnational, provenant de sources publiques, privées et alternatives, visant à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique (CCNUCC).
Transition juste	Verdir l'économie d'une manière aussi juste et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté (OIT).
Pertes et dommages	Les effets négatifs du changement climatique qui se produisent en dépit des mesures d'atténuation et d'adaptation. L'atténuation s'attaque aux causes du changement climatique (comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre), et l'adaptation s'attaque à ses effets (comme la construction de digues maritimes pour prévenir les inondations), tandis que les pertes et les dommages concernent les conséquences inévitables et irréversibles de la crise climatique (PNUE).
Atténuation	Interventions humaines visant à réduire les sources d'émissions de gaz à effet de serre ou à accélérer leur absorption de l'atmosphère par les « puits » (CCNUCC).
Plans nationaux d'adaptation	La COP 16 a établi le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA pour permettre aux pays Parties les moins avancés de formuler et de mettre en œuvre des PNA afin d'identifier les besoins

	<p>en matière d'adaptation à moyen et à long terme, et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à répondre à ces besoins. Elle a également invité les autres pays en développement Parties à utiliser les modalités formulées pour soutenir les PNA (CCNUCC).</p>
Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) 2015-2030	<p>Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) 2015-2030 définit sept objectifs clairs et quatre priorités d'action pour prévenir les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants, à savoir : i) comprendre les risques de catastrophe ; ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ; iii) investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience ; et iv) renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.</p> <p>Il vise à réduire considérablement au cours des 15 prochaines années les pertes et les risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays.</p> <p>Le Cadre a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai, au Japon, le 18 mars 2015 (UNDRR).</p>

Annexe 2 : La gouvernance internationale des politiques climatiques

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le système international de lutte contre le changement climatique comprend la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992, le Protocole de Kyoto de 1997 et l'Accord de Paris de 2015. La CCNUCC a réuni les pays en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio afin de convenir d'un objectif commun visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre « à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle précise qu'« un tel niveau devrait être atteint dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement au changement climatique, pour garantir que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour permettre au développement économique de se poursuivre de manière durable ».

La CCNUCC a établi un ensemble de principes et d'obligations générales en matière d'atténuation, d'adaptation, de notification et de soutien pour les 198 Parties à la convention. La CCNUCC classe les Parties en deux catégories, à savoir : les pays de l'Annexe I (les pays développés Parties) et les pays hors Annexe I (les pays en

développement Parties). Cela a des implications sur leurs objectifs et leur niveau de soutien, sachant que les pays industrialisés sont censés faire le maximum pour réduire leurs émissions. C'est la raison pour laquelle le Protocole de Kyoto, qui a été adopté en 1997, engage les pays industrialisés et les économies en transition à limiter et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à des objectifs individuels convenus. Le Protocole de Kyoto de 1997 et l'Accord de Paris de 2015 sont des instruments juridiques distincts mais connexes, dans la mesure où seules les Parties à la CCNUCC peuvent être Parties à ces derniers.

L'Accord de Paris

L'Accord de Paris a renforcé les obligations internationales en matière de lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques qui est entré en vigueur en 2016. Son objectif principal est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2° C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels ». Il définit également des mesures axées sur l'adaptation, l'éducation, le financement et la coopération technologique, qui figurent au programme des négociations annuelles de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Il est prévu que l'Accord soit appliqué conformément au principe des responsabilités communes mais différencierées et des capacités respectives, en tenant compte des différentes situations nationales.

Avant l'Accord de Paris, les pays avaient soumis des objectifs de réduction des émissions de carbone (appelés « contributions prévues déterminées au niveau national » ou CPDN). Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays s'engagent à soumettre des CDN (contributions déterminées au niveau national) mises à jour tous les cinq ans, et chaque nouvelle version doit être plus ambitieuse que la précédente. Pour obtenir plus d'informations sur les CDN, veuillez consulter le [chapitre B](#).

Pour connaître les principales caractéristiques de l'Accord de Paris, veuillez consulter l'annexe 3.

Le secrétariat de la CCNUCC

La CCNUCC établit également les fondements institutionnels de la gouvernance climatique mondiale. Le secrétariat de la CCNUCC (ONU Climat) est l'entité des Nations Unies chargée de soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique. Il est chargé de faciliter les négociations intergouvernementales sur le changement climatique, d'analyser et d'examiner techniquement les informations sur le changement climatique, de tenir à jour le [registre des contributions déterminées au niveau national \(CDN\)](#) établi en vertu de l'Accord de Paris, et d'organiser et de soutenir les séances de négociation annuelles.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) est l'organisme des Nations Unies chargé d'évaluer l'état des connaissances scientifiques sur les changements climatiques. Il a été créé en vue de fournir régulièrement aux décideurs politiques des évaluations scientifiques sur les changements climatiques, leurs

répercussions et les risques futurs, ainsi que pour proposer des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

L'éducation dans les processus de la CCNUCC

Le programme d'action pour l'autonomisation climatique (AAC), le principal programme qui intègre l'éducation, a été adopté pour la première fois en 1992 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en vertu de l'article 6. L'AAC a pour objectif de donner à tous les citoyens les moyens de lutter contre le changement climatique grâce à l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation publique, l'accès du public aux informations et la coopération internationale sur le changement climatique.

L'AAC est restée l'une des priorités du programme de lutte contre le changement climatique, dès lors qu'elle figure à la fois dans le Protocole de Kyoto (article 10) et dans l'Accord de Paris (article 12), ce qui réaffirme son importance. Bien que l'AAC soit un article volontaire de l'Accord de Paris, elle fait l'objet d'un programme de travail décennal récemment négocié, à savoir le Programme de travail de Glasgow sur l'action pour l'autonomisation climatique.

Dans le cadre de ce programme de travail, les Parties sont encouragées à « renforcer l'intégration de l'AAC dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des plans, des stratégies, des actions et des plans nationaux en matière de changement climatique, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie nationale qui couvre les six éléments de l'AAC et en facilitant une coordination et une collaboration intersectorielles élargies ». De nombreux pays ont identifié des coordonnateurs nationaux de l'AAC, souvent au sein des ministères de l'Environnement, et ont élaboré des stratégies pour l'AAC.

En ce qui concerne l'éducation en particulier, le programme de travail encourage les Parties et les parties prenantes non Parties à « coopérer aux programmes, formels ou non, d'éducation et de formation à tous les niveaux portant sur les changements climatiques et promouvoir, faciliter, élaborer et mettre en œuvre de tels programmes, en cherchant à atteindre notamment les femmes et les jeunes, et en prévoyant des échanges ou des détachements de personnel en vue de former des experts ».

La communauté internationale, par l'intermédiaire du processus de la CCNUCC, a souhaité aborder l'AAC dès ses débuts. Par conséquent, elle constitue un élément légitime du processus des CDN.

L'éducation au changement climatique doit être formellement reconnue dans les politiques climatiques internationales et nationales pour favoriser l'action. Cependant, il convient de noter que l'AAC n'adopte pas une approche globale du changement climatique et de l'éducation qui intègre l'adaptation au changement climatique, la préparation, la sécurité scolaire et la résilience des infrastructures scolaires. Il est pourtant essentiel que ces éléments soient pris en compte dans une CDN, afin de garantir la sécurité des enfants à l'école et de ne pas perturber leur éducation, faute de quoi la réussite de l'objectif de l'AAC serait gravement compromise.

Outre l'AAC, l'éducation a été essentiellement négligée dans les autres programmes essentiels de la CCNUCC, notamment l'atténuation, l'adaptation, les pertes et les dommages, ainsi que le financement de la lutte contre le changement climatique.

L'éducation a récemment été mentionnée dans le cadre des négociations visant à promouvoir l'adoption d'un [objectif mondial en matière d'adaptation](#), sans toutefois être explicitement considérée comme un secteur prioritaire.

Annexe 3 : Les principales caractéristiques de l'Accord de Paris et de l'article 4 de l'Accord de Paris

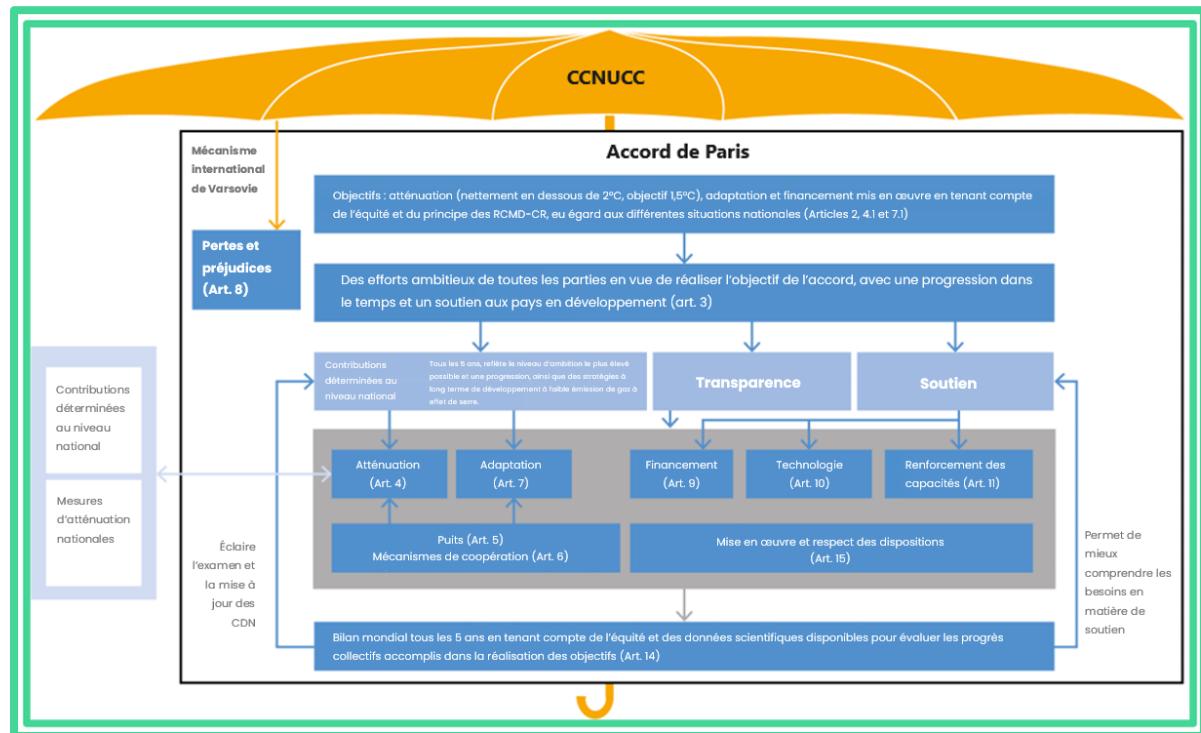


Figure 2 : Les principales caractéristiques de l'Accord de Paris, GIEC, 2023. 6^{ème} rapport d'évaluation

Article 4

1. En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé à l'article 2, les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement Parties, et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.
2. Chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs desdites contributions.
3. La contribution déterminée au niveau national suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu de ses responsabilités communes mais différencierées et de ses capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.

4. Les pays développés Parties devraient continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie. Les pays en développement Parties devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation, et sont encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie eu égard aux différentes situations nationales.

5. Un appui est fourni aux pays en développement Parties pour l'application du présent article, conformément aux articles 9, 10 et 11, étant entendu qu'un appui renforcé en faveur des pays en développement Parties leur permettra de prendre des mesures plus ambitieuses.

6. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement peuvent établir et communiquer des stratégies, plans et mesures de développement à faible émission de gaz à effet de serre correspondant à leur situation particulière.

7. Les retombées bénéfiques, dans le domaine de l'atténuation, des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties peuvent contribuer aux résultats d'atténuation en application du présent article.

8. En communiquant leurs contributions déterminées au niveau national, toutes les Parties présentent l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord.

9. Chaque Partie communique une contribution déterminée au niveau national tous les cinq ans conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord de Paris et en tenant compte des résultats du bilan mondial prévu à l'article 14.

10. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord examine des calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national à sa première session.

11. Une Partie peut à tout moment modifier sa contribution déterminée au niveau national afin d'en relever le niveau d'ambition, conformément aux directives adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord.

12. Les contributions déterminées au niveau national communiquées par les Parties sont consignées dans un registre public tenu par le secrétariat.

13. Les Parties rendent compte de leurs contributions déterminées au niveau national. Dans la comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques correspondant à leurs contributions déterminées au niveau national, les Parties promeuvent l'intégrité environnementale, la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la comparabilité et la cohérence, et veillent à ce qu'un double comptage soit évité, conformément aux directives adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord.

14. Dans le contexte de leurs contributions déterminées au niveau national, lorsqu'elles indiquent et appliquent des mesures d'atténuation concernant les émissions et les absorptions anthropiques, les Parties devraient tenir compte, selon qu'il convient, des méthodes et des directives en vigueur conformément à la Convention, compte tenu des dispositions du paragraphe 13 du présent article.

15. Les Parties tiennent compte, dans la mise en œuvre du présent Accord, des préoccupations des Parties dont l'économie est particulièrement touchée par les effets des mesures de riposte, en particulier les pays en développement Parties.

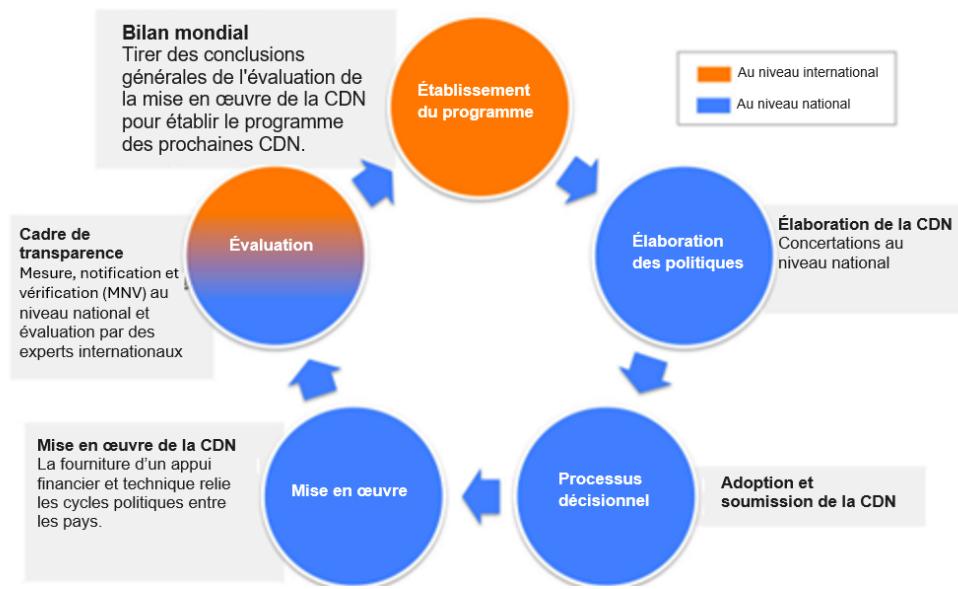
16. Les Parties, y compris les organisations régionales d'intégration économique et leurs États membres, qui se sont mises d'accord pour agir conjointement en application du paragraphe 2 du présent article, notifient au secrétariat les termes de l'accord pertinent, y compris le niveau d'émissions attribué à chaque Partie pendant la période considérée, au moment de communiquer leurs contributions déterminées au niveau national. Le secrétariat informe à son tour les Parties à la Convention et les signataires des termes de l'accord.

17. Chaque Partie à un accord de ce type est responsable de son niveau d'émissions indiqué dans l'accord visé au paragraphe 16 du présent article conformément aux paragraphes 13 et 14 du présent article et aux articles 13 et 15.

18. Si des Parties agissant conjointement le font dans le cadre d'une organisation régionale d'intégration économique qui est elle-même partie au présent Accord, et en concertation avec elle, chaque État membre de cette organisation régionale d'intégration économique, à titre individuel et conjointement avec l'organisation régionale d'intégration économique, est responsable de son niveau d'émissions indiqué dans l'accord communiqué en application du paragraphe 16 du présent article conformément aux paragraphes 13 et 14 du présent article et aux articles 13 et 15.

19. Toutes les Parties devraient s'employer à formuler et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre, en gardant à l'esprit l'article 2 compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.

Annexe 4 : Le cycle des CDN¹⁴



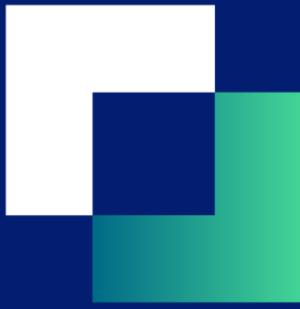
¹⁴ Figure issue du document de politique « Article 6 and the Global Stocktake » (Article 6 et le Bilan mondial) de l’Institut de Wuppertal, 2018.

Annexe 5 : Autres activités et indicateurs pour d'autres secteurs susceptibles d'être intégrés dans les CDN

Secteur prioritaire	Exemples de messages/d'activités	Cibles/ indicateurs
Agriculture	<p>Favoriser l'adoption de technologies et de pratiques agricoles (et aquacoles) climato-compatibles, en intégrant des thèmes et des solutions en matière d'agriculture résiliente au changement climatique dans les programmes d'enseignement formel et les programmes de formation pertinents.</p> <p>Élaborer des programmes d'éducation et de formation, de reconversion et de perfectionnement professionnels dans le domaine de l'agriculture (et l'aquaculture) climato-compatible qui tiennent compte des questions de genre.</p> <p>Constituer une main-d'œuvre agricole, y compris des jeunes, dotée des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir un secteur agricole résilient et adapté au changement climatique.</p>	<p>Concepts et pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets intégrés aux programmes d'enseignement agricole et aux programmes de vulgarisation et de formation agricoles.</p> <p>Nombre de participants (ventilés par sexe) formés dans les domaines de l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique, la gestion des risques climatiques, des inventaires des gaz à effet de serre, etc., pour le secteur agricole.</p> <p>Nombre de diplômes et de certificats décernés dans des domaines d'études ou de formation liés à l'agriculture climato-compatible.</p>
Énergie	<p>Déployer des technologies et des pratiques d'énergie renouvelable dans les bâtiments scolaires publics, ainsi que dans les infrastructures et les installations d'enseignement public.</p> <p>Élaborer des programmes de reconversion et de perfectionnement professionnels dans le domaine de l'énergie verte, qui tiennent compte des questions de genre, pour les jeunes employés dans le secteur de l'énergie à fortes émissions de carbone.</p>	<p>Pourcentage d'écoles qui ont recours à des pratiques d'efficacité énergétique, des sources d'énergie renouvelables, des appareils et technologies à faible consommation d'énergie, des dispositifs permettant d'économiser de l'énergie et de l'eau, des dispositifs d'isolation contre les intempéries, etc.</p> <p>Pourcentage d'établissements d'enseignement et de formation supplémentaires qui proposent des</p>

	<p>Investir dans les jeunes « éco-entrepreneurs » qui développent des technologies, des pratiques et des entreprises innovantes en matière d'énergie verte.</p>	<p>domaines d'études ou des formations liés aux énergies vertes.</p> <p>Nombre de jeunes entrepreneurs qui bénéficient de prêts ou de fonds pour démarrer une entreprise dans le domaine de l'énergie verte.</p>
Santé	<p>Sensibiliser le public aux effets du changement climatique sur la santé et favoriser l'adoption de pratiques et de comportements résilients face au changement climatique en intégrant des thèmes, des comportements et des solutions sanitaires liés au changement climatique dans les programmes d'enseignement classique.</p> <p>Former un personnel de santé résilient face au changement climatique, doté des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir une prestation de services et un secteur de la santé résilients face au changement climatique.</p> <p>Investir dans des programmes permettant aux étudiants et aux jeunes de participer à la recherche et au développement de technologies, de matériels, de pratiques et de comportements résilients face au changement climatique dans le secteur de la santé.</p>	<p>Thèmes liés au changement climatique intégrés dans les programmes de santé, de compétences nécessaires dans la vie courante, de biologie et de sciences de la vie, en tenant compte des questions de genre.</p> <p>Pourcentage d'enseignants formés à l'intégration de thèmes, de questions et de solutions sanitaires liés au changement climatique dans leur enseignement (ventilé par domaine d'études).</p> <p>Nombre d'étudiants et de jeunes entrepreneurs qui participent à des projets de santé résilients face au changement climatique.</p>
Transports	<p>Déployer des modes de transport et des pratiques de mobilité propres ou à faibles émissions de carbone, notamment des carburants peu polluants, des véhicules électriques ou des appareils de mobilité électriques, pour faciliter l'accès à l'éducation.</p> <p>Élaborer des programmes d'éducation et de formation dans le domaine des moyens de transports propres qui tiennent</p>	<p>Pourcentage d'écoles qui utilisent des moyens de transports et/ou des systèmes de ravitaillement en carburant propres ou à faibles émissions de carbone pour faciliter l'accès à l'école.</p> <p>Pourcentage d'élèves qui utilisent des moyens de transports propres ou à faibles émissions de carbone pour se rendre à l'école (ventilé par type de transport).</p>

	compte des questions de genre, afin de constituer une main-d'œuvre spécialisée dans les modes de transports propres, en ciblant les jeunes adolescents et les adolescents.	
Gestion des déchets	<p>Mettre en place des programmes de compostage en milieu scolaire, afin de réduire la quantité de déchets alimentaires envoyés par les écoles aux décharges.</p> <p>Élaborer des supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour développer les connaissances, la sensibilisation, les compétences et les comportements nécessaires à l'adoption généralisée de pratiques durables de gestion des déchets.</p>	<p>Pourcentage d'écoles qui ont adopté des programmes de compostage sur leur site.</p> <p>Pourcentage d'écoles qui trient efficacement les déchets à des fins de recyclage.</p> <p>Nombre de supports d'IEC élaborés sur les pratiques et les comportements à adopter pour gérer les déchets de manière durable.</p>



Des élèves cueillent des plantes dans un jardin flottant près de leur école au Cambodge.

Linh Pham / *Save the Children*